

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



18 novembre 2013

SESSION ORDINAIRE 2013-2014

TEST GENDER BUDGETING
BUDGET INITIAL 2014 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

RAPPORT D'ÉVALUATION

par M. Christos DOULKERIDIS,
Ministre-Président en charge du Budget

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Phase préparatoire	4
Analyse.....	6
Analyse du budget.....	11
Analyse par domaine de compétence	12
Conclusions et recommandations	24
Annexes.....	27

Introduction

Décret Commission communautaire française sur le gender mainstreaming

Le nouveau décret de la Commission communautaire française intégrant la dimension de genre dans les politiques de la Commission communautaire française, adopté en 2013, prévoit entre autres une obligation pour l'administration de la Commission communautaire française d'appliquer chaque année, à partir du budget 2015, le gender budgeting à l'exercice budgétaire de l'année suivante. La Commission communautaire française se calque ainsi sur le niveau fédéral (loi de 2008) et régional bruxellois (ordonnance de 2012).

Accompagnement « Gender budgeting » par l'asbl Genderatwork

Pour préparer la mise en œuvre de ce décret en matière de gender budgeting, le Ministre-Président du Gouvernement francophone bruxellois, en charge du budget, Christos Doulkeridis, de concert avec l'administration de la Commission communautaire française a initié une phase de test de la méthode « gender budgeting » sur le budget initial de 2014. Les objectifs de ce test étaient :

- de familiariser les agents responsables de la rédaction des fiches budgétaires et leurs collègues avec les principes de gender mainstreaming et gender budgeting;
- de les former à l'application de la méthode proposée pour le gender budgeting;
- de tester avec eux la méthode proposée;
- et d'évaluer l'application de la méthode en vue d'éventuelles adaptations.

Pour soutenir cette phase test, une subvention a été accordée à l'asbl Genderatwork pour l'élaboration d'un plan d'accompagnement (voire partie 2 Phase préparatoire).

Méthode de gender budgeting

En premier lieu, sur base de la méthode préconisée au niveau fédéral et régional, une note a été rédigée, contenant des instructions concernant la méthode à appliquer (en Annexe 1).

La méthode prévoit essentiellement deux éléments à introduire dans le budget et dès lors dans les fiches budgétaires :

1. la catégorisation gender budgeting du crédit en question;
2. la rédaction d'un commentaire justifiant la classification du crédit en question.

Pour pouvoir le faire, le modèle de la fiche budgétaire a été adapté : une case pour la catégorisation gender budgeting a été ajoutée de même qu'un espace pour un commentaire genré.

La catégorisation (de 1 à 4) se fait en attribuant un des quatre types de crédits à chaque fiche budgétaire :

1. Les crédits neutres : ex. matériel bureautique.
2. Les crédits spécifiques genre : ex. subventions pour projets genre ou formations en gendermainstreaming.
3. Les crédits à genrer ou des crédits non-spécifiques genre : il s'agit des dépenses qui touchent directement ou indirectement aux personnes : ex. d'un poste direct : salaires; ex. d'un poste indirect : campagne informative. Ce sont les postes de ce type qui requièrent une attention toute particulière dans une stratégie de gendermainstreaming.
4. Les crédits qui sont hors compétences : ex. budget réglé par une convention avec la Région wallonne.

La catégorisation s'est effectuée sur la globalité du montant de chaque fiche. Lorsque ce montant s'avérait être utilisé de différentes manières (par exemple, une partie du montant spécifiquement « genré » et une partie du

montant « à genrer »), il a été proposé d'attribuer la catégorie correspondant à la plus grande partie du budget, tout en ajoutant un commentaire permettant d'apporter des nuances.

Le premier but du commentaire dans la fiche budgétaire est de donner une justification pour le classement octroyé. Cela permet d'éviter une catégorisation trop aléatoire et le réflexe souvent constaté de refouler le plus possible de crédits dans la catégorie neutre. Grâce à ce commentaire, il est possible d'évaluer – avec les autres renseignements présents sur la fiche – la qualité de la catégorisation effectuée.

Cette méthode de travail a pour objectif de faire prendre conscience aux personnes concernées à l'administration et dans les cabinets politiques des éventuelles pistes de travail et actions identifiables pour promouvoir l'égalité des genres dans leurs matières. Ces pistes de travail peuvent éventuellement figurer dans le commentaire des fiches, faisant de celles-ci un instrument concret pour la stratégie globale de gender mainstreaming. Le gender budgeting devient dès lors un excellent complément à une stratégie générale de gender mainstreaming, qui souvent formule des objectifs globaux – et donc moins concrets – au niveau des lignes générales de la politique.

Phase préparatoire

Pour préparer les services administratifs à ce test de gender budgeting, trois formes de soutien ont été organisées : une session de sensibilisation et de formation d'une demi-journée pour toutes et tous, des sessions de coaching en groupe et des sessions de coaching individuel pour les responsables des fiches budgétaires. De plus, l'offre d'un coaching en différé (par mail ou téléphone) a également été proposée.

En réalité, 1 séance d'information, 6 sessions de coaching en groupe de 2 heures environ et 3 coaching individuels ont eu lieu.

La session de sensibilisation et de formation du 29 mai 2013

La session a été organisée pour tout le personnel administratif de la Commission communautaire française. Au total, une cinquantaine de personnes ont participé. La session a permis de démystifier la stratégie de gender mainstreaming et a réussi à introduire de manière générale la méthode de gender budgeting.

L'accent a été mis sur le processus d'apprentissage qu'est ce test de gender budgeting : tester la méthodologie, apprendre au maximum de cette expérience pour ensuite l'adapter à la réalité de la Commission communautaire française. Lors de cette session, les participants ont reçu une note avec des instructions (Annexe 1) et une copie de la présentation (Annexe 2).

Les sessions de coaching en petits groupes

L'idée de ces sessions était de traiter les différentes compétences de la Commission communautaire française de manière concrète, pour aider les responsables des fiches budgétaires à mener à bien cette première expérience. Il a été tenté d'organiser le plus possible les groupes par compétence, mais cela n'a pas été possible de le faire de manière rigide pour tous les groupes. Cela fut bénéfique puisque cette mixité des groupes a fait qu'un apprentissage a pu se faire à travers la variété des situations rencontrées dans les différentes compétences et de la diversité des questions liées au genre.

Au total, six groupes ont été organisés pendant le mois de juin 2013 :

Groupe 1 : 7 personnes

- formation pour le personnel (2)
- inspection finance (1)
- formation en alternance (1)
- service enseignement (2)
- personnel (1)

Groupe 2 : 7 personnes du service socio-culturel

Groupe 3 : 3 personnes de la DA personnes handicapées

Groupe 4 : 5 personnes

- service santé (2)
- affaires sociales (3)

Groupe 5 : 3 personnes du service culture

Groupe 6 : 10 personnes

- service emploi (1)
- affaires sociales (2)
- transport scolaire (1)
- petite enfance (1)
- tourisme (2)
- relations internationales (2)
- affaires socio-culturelles (1)

Au total, trente-cinq personnes ont bénéficié de ces coaching en groupe.

Le Coaching individuel

Trois sessions de coaching individuel ont eu lieu :

- 1 personne du service du personnel
- 1 personne de la DA enseignement
- 1 personne du service Formation pour le personnel.

Il n'y a pas eu de demande de coaching différé par mail ou par téléphone.

L'Evaluation de l'accompagnement par les participants

Le 7 novembre, un premier retour a été effectué par Genderatwork et le cabinet du ministre-Président sur le test gender budgeting.

Un échange a permis aux agents présents de réagir, tant sur la méthode de travail que sur le résultat.

Un petit sondage a été remis aux participants. De l'analyse duquel il ressort que :

1. La session d'information était suffisamment utile, clair et motivante.
2. Les sessions de coaching en groupe et individuels étaient encore mieux appréciées.
3. Appliquer la catégorisation et écrire un commentaire genre sur les fiches budgétaire étaient moyennement facile et utile.
4. Dans les commentaires plusieurs points reviennent :
 - le besoin de formations sur le fond (concepts de genre, stratégie de gender mainstreaming, etc.);
 - le besoin de suivi par le coach pour confirmer ou améliorer l'application de la méthode;
 - la continuation d'un coaching, davantage par direction/service pour pouvoir travailler sur mesure les différentes matières;
 - le besoin d'agir au niveau des subsides aux associations;
 - le besoin de statistiques genrées;
 - l'appropriation de la question par les ministres et les cabinets qui orientent les politiques.(Questionnaire en Annexe 3)

Analyse

Analyse globale

Au total, 358 fiches ont été remplies pour cet exercice de budget initial 2014. Seules 26 d'entre elles n'ont pas été remplies pour le gender budgeting : 6 étaient à supprimer, 6 étaient sans case prévue à cet effet et 8 concernaient des recettes ou dotations.

Ceci démontre déjà une grande participation des services de la Commission communautaire française à ce test.

La catégorisation montre une répartition de la grande majorité des fiches dans les catégories 1 et 3, ce qui était totalement prévisible pour cette première étape :

Fiches budgétaires – budget initial 2014

1 neutre	161
2 spécifique genre	2
3 à genrer	150
4 hors compétence	19
pas de gender budgeting	26
TOTAL	358

Cette catégorisation a permis d'ajouter au tableau budgétaire, une colonne « code genre », comme il est possible de le constater dans les documents joints en annexe 4 et 5.



Analyse du processus de gender budgeting

Une grande difficulté rencontrée avec la catégorisation est de trouver un système simple et clair qui permet de catégoriser de manière systématique des matières très différentes, et ce par différentes personnes. Cette systématisation se construira au fur et à mesure de l'application de l'instrument gender budgeting, pour autant que les résultats soient bien analysés et que le contenu de ces analyses soit partagé avec les acteurs concernés. Ainsi, les apprentissages pourront se répercuter d'année en année, d'un exercice de gender budgeting à l'autre.

Les bonnes pratiques

Exemple de fiche « catégorie 1 » : neutre

1. Libellé de l'allocation de base

Intitulé tel que repris dans les documents budgétaires :
Dotations au SGS Bâtiments

Division	Programme	Activité	A.B.	Crédits	Membre(s) du Collège ordonnateur(s)	Genre
24	0	0	61.35	CND	Doulkeridis	Neutre

Crédits destinés à couvrir principalement, d'une part, les frais liés à l'entretien des installations techniques, les contrôles légaux et les primes des polices d'assurance et, d'autre part, les travaux d'aménagement et de rénovation des auberges de jeunesse Génération Europe et Jacques Brel. Ce financement ne pourra avoir aucun impact sur la situation respective des femmes et des hommes

Exemple de fiche « catégorie 2 » : spécifiquement genrée

1. Libellé de l'allocation de base

Intitulé tel que repris dans les documents budgétaires :
Sports – Subvention aux associations actives dans le domaine du sport au féminin

Division	Programme	Activité	A.B.	Crédits	Membre(s) du Collège ordonnateur(s)	Genre
11	2	2	33.04	CND	Madrane	2

L'article budgétaire est dédié à des subventions permettant de favoriser l'accès des femmes aux activités sportives. Ledit article budgétaire est donc spécifiquement employé afin de promouvoir l'égalité femmes-hommes.

Exemples de fiches « catégorie 3 » : à genrer

1. Libellé de l'allocation de base

Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale

Division	Programme	Activité	A.B.	Crédits	Membre(s) du Collège ordonnateur(s)	Genre
22	2	0	00.01	CND	Vervoort	3

1. Libellé de l'allocation de base

Intitulé tel que repris dans les documents budgétaires :

* Petite enfance – Prestations de tiers, frais de mission des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration

Suivant les instructions de circulaire : Pourriez-vous remplir la nouvelle colonne Genre –

Division	Programme	Activité	A.B.	Crédits	Membre(s) du Collège ordonnateur(s)	Genre
11	2	3	12.01	CND	Madrane	3

5. Motivation – Texte à reprendre dans le programme justificatif : (ne pas se limiter à une explication lacunaire)

Cette AB sert à financer le travail d'expertise fourni par trois spécialistes à propos de la politique de l'enfance et notamment des questions d'accueil de l'enfance. Les questions d'égalité, de toute nature, et particulièrement les questions d'égalité de genre sont extrêmement importantes dans ce domaine. Les questions d'égalité de genre se posent notamment à trois niveaux : pratiques éducatives, composition du personnel éducatif et conciliation vie professionnelle – vie familiale permise ou non par l'accueil des enfants. Les experts payés dans le cadre de cette AB sont très attentifs à ces questions qui sont abordées de façon récurrente dans leur travail.

1. Libellé de l'allocation de base

Subventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA

Suivant les instructions de circulaire : Pourriez-vous remplir la nouvelle colonne Genre –

Division	Programme	Activité	A.B.	Crédits	Membre(s) du Collège ordonnateur(s)	Genre
			8.02.05	CD	Huytebroeck	A genrer

Genderbudgeting

Une étude de la Fondation Roi Baudouin montre que 30 % des travailleurs en ETA sont des femmes. Il y aurait lieu d'agir notamment sur le type d'activités exercées dans les ETA. Mais on constate également que la proportion de femmes obtenant une autorisation de travail en ETA par le Service PHARE est identique. Il conviendrait d'en analyser les causes.

Exemple de fiche « catégorie 4 » : hors compétence

1. Libellé de l'allocation de base

Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral

Suivant les instructions de circulaire : Pourriez-vous remplir la nouvelle colonne Genre –

Division	Programme	Activité	A.B.	Crédits	Membre(s) du Collège ordonnateur(s)	Genre
			8.06.00	CD	Huytebroeck	Hors compét.

L'importance de la forme

L'exercice a démontré que lorsqu'il n'y a pas de case gender budgeting sur la fiche budgétaire, le budget n'est pas catégorisé. Le format de la fiche a donc été adapté : deux endroits sont prévus pour indiquer la catégorie genre : le premier sous le titre « 1. Libellé de l'allocation de base » où une nouvelle case a été créée; le deuxième sous le titre « 4. Proposition budget 2014 » où la catégorie genre se retrouve dans son entièreté.

La case gender budgeting, sous le titre 1, est importante car elle permet d'attirer immédiatement l'attention sur le gender budgeting. Il permet aussi de retrouver les codes catégories dans les documents qui seront adoptés par l'Assemblée de la Commission communautaire française puisqu'il fait partie intégrante de la codification de chaque allocation budgétaire.

Le nouveau format de fiche budgétaire propose également une « Motivation du genre : »

Division	Programme	Activité	A.B.	Crédits	Membre(s) du Collège ordonnateur(s)	Genre
11	2	4	12.04	CND	Madrane	3

Dans la pratique, de nombreuses fiches ne prévoyaient pas cet espace prévu à la motivation de la catégorisation. Dès lors, différentes pratiques ont été observées :

- Un commentaire genré sous le titre 1 « motivation du genre ».
- Un commentaire genré sous le titre 4 dans le cadre à côté du montant du crédit.
- Un commentaire genré sous le titre 5 intégré dans la motivation générale du crédit.
- Pas de commentaire genré

Les trois premières méthodes ont chacune leur mérite : cependant, il est intéressant de prévoir un espace pour motiver la catégorisation (comme c'est le cas dans les deux premières options). Cela amène les personnes

concernées à réfléchir à la question. Par contre, la troisième option est au niveau contenu très intéressant : en intégrant l'analyse genre dans la motivation globale, le souci pour l'égalité de genre se lie plus facilement avec la logique spécifique du crédit en question. Cette solution allège également le nouveau format.

Exemples de fiches qui intègrent le commentaire sous le titre 5 :

1. Libellé de l'allocation de base

Intitulé tel que repris dans les documents budgétaires :

* Petite enfance – Prestations de tiers, frais de mission des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration

Suivant les instructions de circulaire : Pourriez-vous remplir la nouvelle colonne Genre –

Division	Programme	Activité	A.B.	Crédits	Membre(s) du Collège ordonnateur(s)	Genre
11	2	3	12.01	CND	Madrane	3

5. Motivation – Texte à reprendre dans le programme justificatif : (ne pas se limiter à une explication lacunaire)

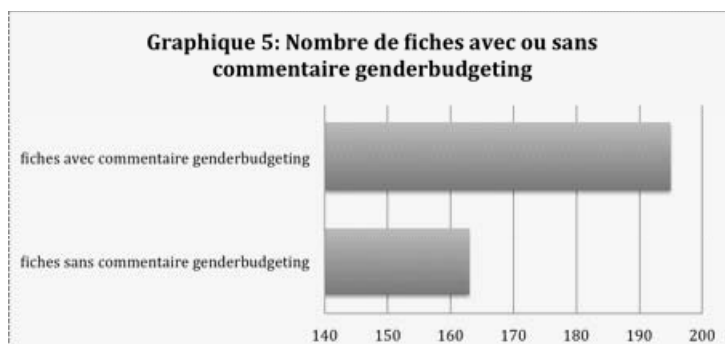
Cette AB sert à financer le travail d'expertise fourni par trois spécialistes à propos de la politique de l'enfance et notamment des questions d'accueil de l'enfance. Les questions d'égalité, de toute nature, et particulièrement les questions d'égalité de genre sont extrêmement importantes dans ce domaine. Les questions d'égalité de genre se posent notamment à trois niveaux : pratiques éducatives, composition du personnel éducatif et conciliation vie professionnelle – vie familiale permise ou non par l'accueil des enfants. Les experts payés dans le cadre de cette AB sont très attentifs à ces questions qui sont abordées de façon récurrente dans leur travail.

5. Motivation – Texte à reprendre dans le programme justificatif : (ne pas se limiter à une explication lacunaire)

Cette AB sert principalement à publier deux revues *Grandir à Bruxelles* et *Enfants d'Europe*. Ces revues sont consacrées à la politique de l'enfance et notamment aux questions d'accueil de l'enfance. Les questions d'égalité, de toute nature, et particulièrement les questions d'égalité de genre sont extrêmement importantes dans ce domaine. Les questions d'égalité de genre se posent notamment à trois niveaux : pratiques éducatives, composition du personnel éducatif et conciliation vie professionnelle – vie familiale permise ou non par l'accueil des enfants. Nous sommes toujours très attentifs à ces questions tant au niveau du contenu des articles qu'au niveau de la forme (contenu des photos, terminologie utilisée).

En analysant l'ensemble des fiches, il peut être mis en évidence que, malgré ce manque d'informations, cet exercice de catégorisation a été en général fort bien appliqué, et ce sans intervention de la part de la consultante. Sur base des éléments présents sur les fiches budgétaires, il apparaît que 89 % des fiches ont été catégorisées de manière correcte. Seuls 11 % des fiches restent « à vérifier » au niveau de la catégorisation. De ces 11 % de fiches « à vérifier », la majorité a été classée neutre (89 %) et 11 % ont été classées à genrer.

Les fiches prévoyaient donc un espace pour ajouter un commentaire gender budgeting explicatif de la catégorisation. Pour une grande majorité des fiches, cette option a été utilisée :



Les fiches « à vérifier »

Sur base des informations partielles que contiennent les fiches budgétaires, il est très difficile de faire une évaluation définitive de la catégorisation. C'est pour cela qu'il a été choisi d'identifier certaines fiches pour lesquelles

la catégorisation posait question, avec un marqueur « à vérifier ». En d'autres termes, ces fiches sont désormais identifiées comme des fiches à revoir lors du prochain exercice gender budgeting et seront communiquées à l'administration et aux cabinets concernés afin d'apporter des précisions supplémentaires, voire à récolter des données pour creuser davantage. Cela concerne, par exemple, les allocations suivantes :

26 30 43 05 Dotation à Bruxelles Formation

21 00 12.09 bien-être au travail

8.02.12 plan tandem

22 40 33 14 Subventions aux services d'accueil de jour des personnes âgées

23 10 33 06 Subventions pour études et initiatives originales en santé mentale

11 21 33 01 Subventions aux associations en matière de jeunesse

...

Exemples de fiches « à vérifier » :

1. Libellé de l'allocation de base

Intitulé tel que repris dans les documents budgétaires :

Education à la Culture – La culture a de la classe

Division	Programme	Activité	A.B.	Crédits	Membre(s) du Collège ordonnateur(s)	Genre
1	2	4	12.03	CD	Madrane	1

Motivation du genre :

L'article budgétaire est dédié au paiement de frais à engager pour une durée de 3 ans (années scolaires 2014 à 2017)

Suivant les instructions de circulaire : Pourriez-vous remplir la nouvelle colonne Genre –

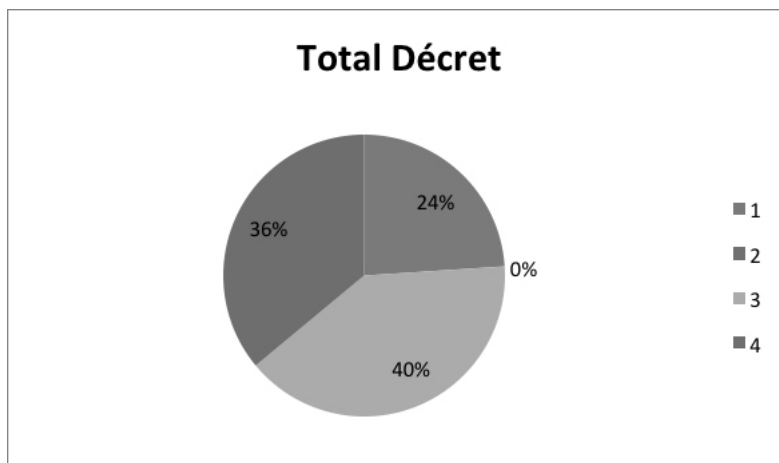
Division	Programme	Activité	A.B.	Crédits	Membre(s) du Collège ordonnateur(s)	Genre
21	0	0	12.09	CND		1

Motivation du genre :

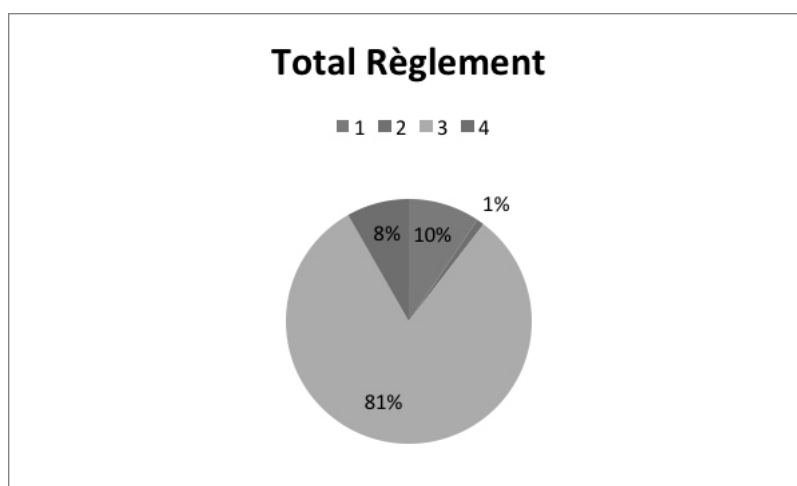
Le SISP a pour mission de mettre en application les obligations légales relatives à la politique du Bien-être au travail, qui s'adresse à tous les travailleurs, quels qu'ils soient.

Analyse du budget

Malgré le fait qu'il y ait plus de fiches classées neutres en termes de genre, le poids en budget de la catégorie 3 « à genrer » pèse plus lourd en comparant le montant du budget de ces fiches, comme le montrent ces graphiques pour le Décret et le Règlement (tous les montants sont en milliers d'euros) :



Catégorie genre	Décret total	Pourcentage
1	95.739	23,9224 %
2	100	0,0250 %
3	160.135	40,0130 %
4	144.233	36,0396 %
Total	400.207	



Catégorie genre	Règlement total	Pourcentage
1	1.704	9,46 %
2	180	1,00 %
3	14.645	81,27 %
4	1.492	8.28 %
Total	18.021	

Selon ce résultat, à peine 280.000 euros sont consacrés dans le budget 2014 de la Commission communautaire française à promouvoir l'égalité des genres, sur deux allocations budgétaires. C'est bien entendu inexact ! Beaucoup plus d'argent y est consacré, dans l'ensemble des politiques. Seulement, l'information n'est pas disponible.

Ce qu'il faut surtout retenir de ce résultat, c'est que 64 % du budget doit, d'une manière ou d'une autre, faire l'objet d'une analyse plus approfondie, voire faire l'objet d'une récolte de données genrées en provenance des secteurs couverts par les budgets (par exemple la fréquentation des maisons médicales, le type de public faisant appel aux services d'aide à domicile, etc). Ceci afin de pouvoir préciser, au sein de ces budgets, si une part d'entre eux ne peut pas être considérée comme spécifiquement genrée (catégorie 2). Cette étape s'avèrera indispensable avant de pouvoir se prononcer voire de déterminer des objectifs chiffrés dans la stratégie globale de gender mainstreaming. Il s'agira pour le gouvernement de définir la meilleure manière de procéder, secteur par secteur.

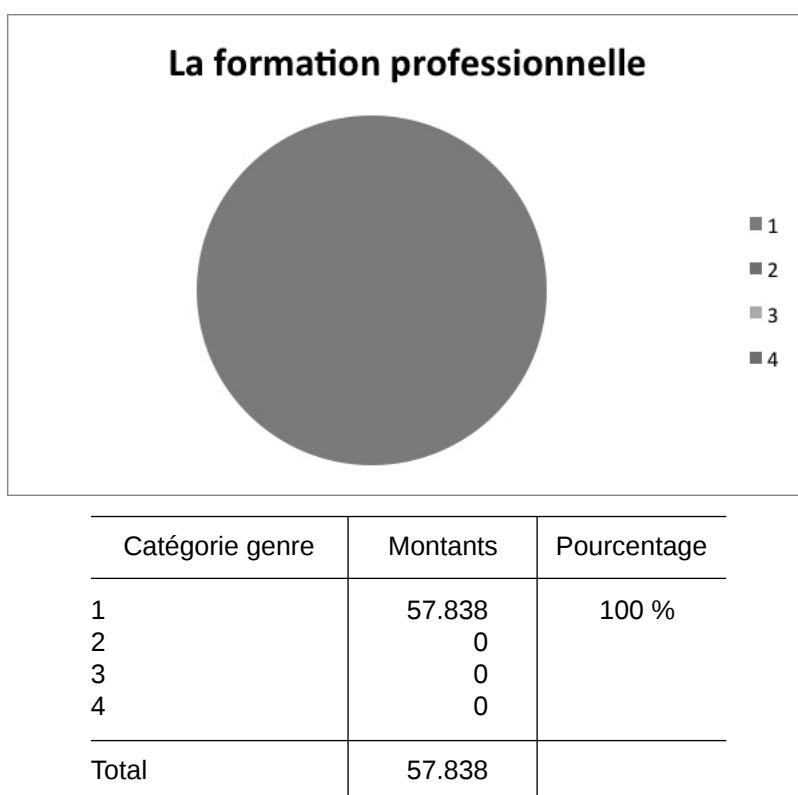
Analyse par domaine de compétence

Malgré les lacunes en informations, un premier aperçu par domaine de compétence donne ceci, en pourcentages et en montants.

Il manque cependant le budget Sport dans le Décret, le budget Enseignement en Règlement et le budget de l'Etoile polaire.

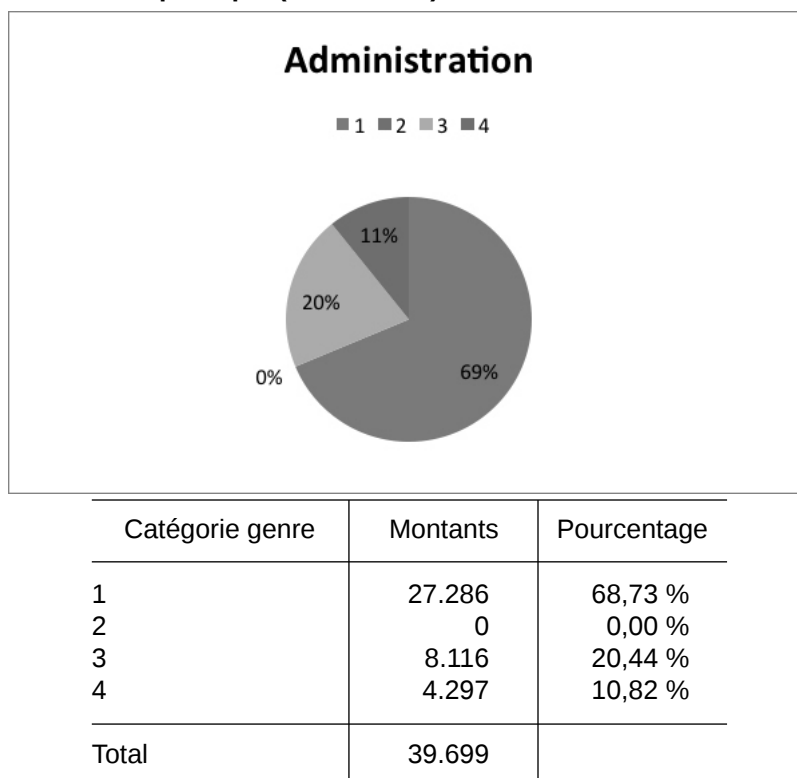
Il est à noter que, mis à part pour le règlement où cela est plus facile, seuls les Crédits non dissociés ont été pris en compte. Il sera important de prendre en considération aussi les crédits d'ordonnancement des crédits dissociés.

La formation professionnelle et les classes moyennes (div 26) :



La division 26 couvre les dépenses en matière de formation professionnelle et des classes moyennes. Il semble difficilement compréhensible, vu la situation inégale des femmes et des hommes vis-à-vis de l'emploi et de la formation, de considérer les dépenses comme « neutres ». Il y a donc lieu de revoir totalement l'approche pour cette part du budget et, en parallèle, d'accompagner également Bruxelles Formation vers le gender budgeting pour son budget 2015.

Les dépenses liées à la fonction publique (div 10 et 21) :



L'administration couvre les dépenses liées au personnel de la Commission communautaire française, Décret et Règlement, tant en rémunérations qu'en frais de fonctionnement, informatique, formation, etc.

Le cas particulier des salaires :

Les salaires touchent indéniablement directement aux personnes et, dans le schéma de catégorisation, mènent automatiquement à la catégorie 3 « à genrer ». Cela mérite tout de même un moment de réflexion. L'Etat fédéral a donné instruction aux administrations fédérales de mettre les salaires dans la catégorie 1 : d'une part, ils estiment que l'égalité salariale est déjà traitée depuis longtemps et souvent par des services spécialisés dans les administrations fédérales, d'autre part, catégoriser les salaires dans la catégorie 3 serait un peu trop simple.

A la Commission communautaire française, les salaires sont de manière systématique catégorisés 3. Cette catégorisation semble la plus adéquate, afin de pousser l'administration à creuser plus loin l'analyse de la part du service du personnel. La Commission communautaire française dispose d'une petite administration mais par contre, il n'y avait, jusqu'il y a peu, pas de service en charge de l'égalité des genres et notamment dans la gestion des ressources humaines. C'est en train de changer avec la nouvelle structure et la désignation d'une fonctionnaire et d'une conseillère Chef de service au Secrétariat général. Une autre bonne raison pour laquelle il est conseillé de maintenir les salaires dans cette catégorie 3, est que la Commission communautaire française se compose de plusieurs directions et services avec des fonctions bien distinctes où le genre joue clairement un rôle (sites techniques, sites administratifs, sites de soins de santé, etc.) dans la répartition h/f du personnel, le temps et les conditions de travail. Il est à noter à ce sujet que les conditions pour une future analyse statistique de genre concernant ces matières ont été déjà mises en place avec le service du personnel; en résultat direct de la phase préparatoire du test gender budgeting.

Suivant les instructions de circulaire : Pourriez-vous remplir la nouvelle colonne Genre –

Division	Programme	Activité	A.B.	Crédits	Membre(s) du Collège ordonnateur(s)	Genre
10	0	0	12.03	CND	Céline Fremault	3

Motivation du genre :

Les crédits consacrés à la formation du personnel peuvent avoir un impact sur la situation respective des hommes et des femmes.

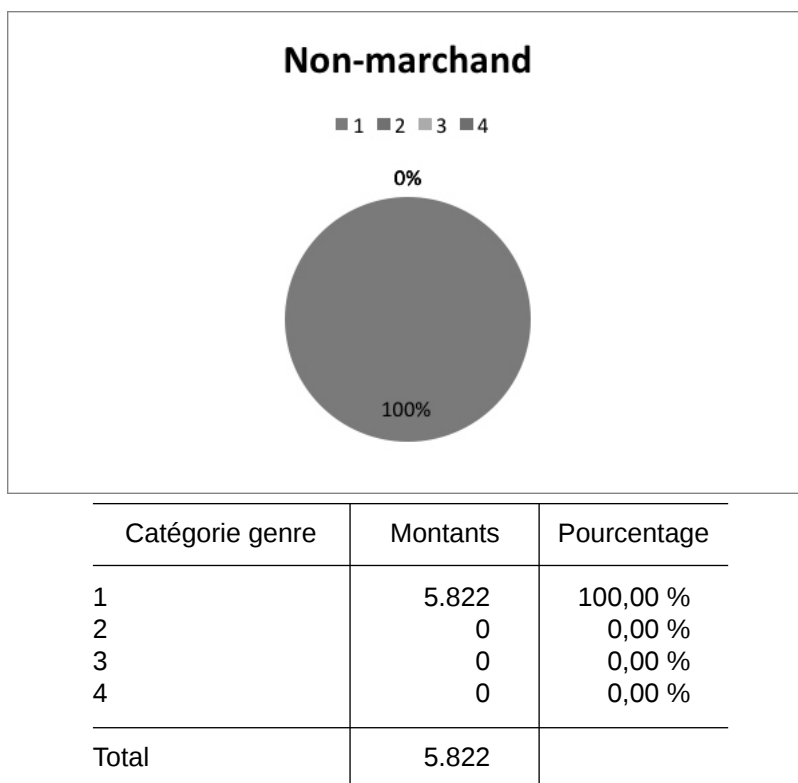
Pour travailler en particulier le genderbudgeting et l'égalité des genres, il sera utile par ailleurs, sur base des données disponibles en matière de répartition H/F du personnel (notamment par niveau et par grade), d'établir des statistiques sur l'inscription et la participation des un(e)s et des autres aux différentes activités, en vue d'identifier des pistes d'actions éventuelles, visant à développer une communication plus ciblée ou à privilégier de nouvelles thématiques.

Les frais d'exploitation :

Pareillement avec les frais d'exploitation : beaucoup de ces frais sont considérés comme neutres (par ex. l'électricité) et doivent donc être classés en toute logique dans la catégorie 1. Mais comment vérifier que dans son exploitation, la gestion de l'infrastructure fait le maximum pour faire profiter toute le monde de son potentiel ? Cfr l'exemple de l'infrastructure sportive.

La question est « quelle allocation budgétaire est la plus susceptible d'influencer la gestion au niveau du contenu des infrastructures financées par la Commission communautaire française ? ». C'est une question à reposer aux personnes concernées.

Le non-marchand (div 21) :



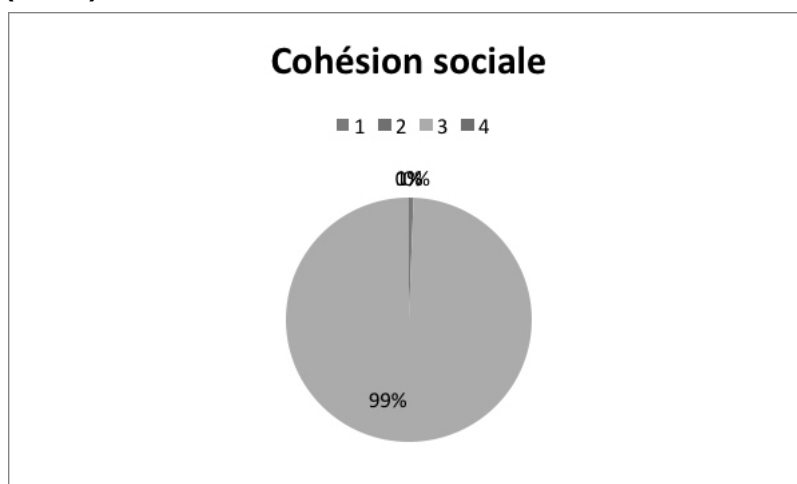
Pour le secteur non-marchand, il convient d'émettre une remarque préalable : en effet, les dépenses du non-marchand sont éparpillées dans l'ensemble du budget, dans tous les secteurs de la Commission communautaire française. A terme, il serait utile d'identifier les parts de budget consacrés au non-marchand (salaires, délégations syndicales, etc) dans chaque division et d'analyser ceux-ci sous l'angle genré.

Ensuite, tout comme pour la question des salaires des agents de l'administration, il serait intéressant, malgré l'existence de barèmes identiques pour les hommes et les femmes, d'analyser les rémunérations dans le non-marchand sous l'angle genré, au regard par exemple du travail à temps partiel.

De même, l'accord non-marchand 2010-2012 volet « bien-être » est financé à hauteur de 350.000 euros qui font l'objet d'une subvention à l'asbl ABBET (Association Bruxelloise pour le Bien-Etre au Travail). Il serait utile que celle-ci analyse également ses activités sous l'angle genré : quelles sont les situations de bien-être au travail rencontrées par les hommes et les femmes, qui fait appel aux interventions de l'Abbet, etc.

Ceci démontre bien que la catégorie « neutre » n'est pas adéquate pour cette partie du budget et qu'il faut creuser davantage.

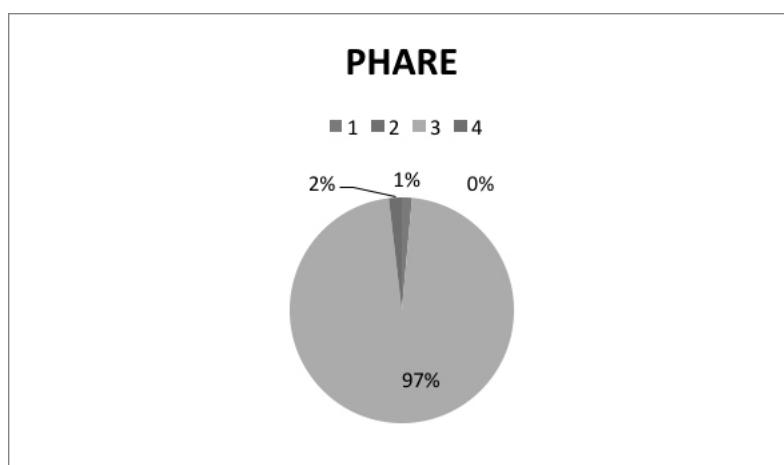
La cohésion sociale (div 22) :



Catégorie genre	Montants	Pourcentage
1	78	0,63 %
2	0	0,00 %
3	12.331	99,37 %
4	0	0,00 %
Total	12.409	

En matière de cohésion sociale, il est notoire qu'une part de l'action est adressée de manière non discriminée aux femmes et aux hommes et une part soit aux femmes ou aux hommes. Mais dès lors, il serait pertinent d'obtenir des statistiques genrées sur la fréquentation des associations afin, le cas échéant, d'éventuellement soutenir davantage des projets spécifiquement adressés aux femmes ou aux hommes.

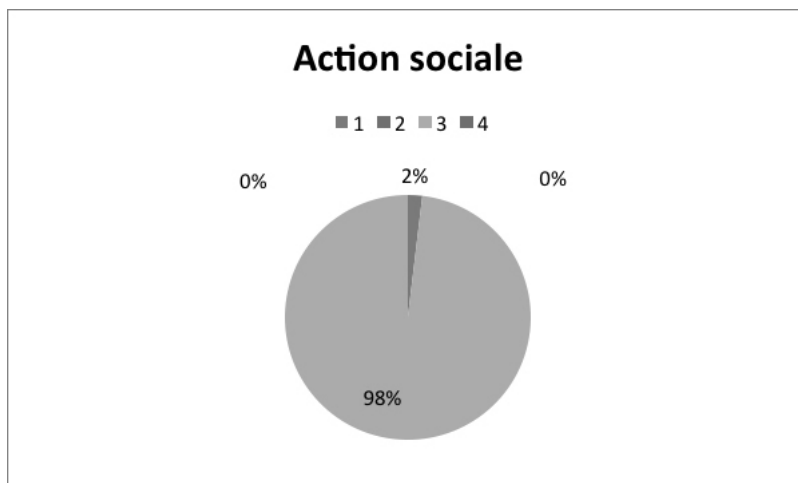
L'aide aux personnes handicapées (Service Phare – div 22) :



Catégorie genre	Montants	Pourcentage
1	2.030,00	1,49 %
2	0	0,00 %
3	134.574,00	98,51 %
4	2.589,00	1,90 %
Total	136.604	

Pour le service PHARE, il s'agit des données du budget des dépenses du SGS, dont la majorité est dans la catégorie « à genrer » sans doute par manque d'informations. Il serait par exemple intéressant de connaître la répartition des aides individuelles sous l'angle genré, d'étudier le genre dans les ETA et, le cas échéant, de mener des actions spécifiques pour stimuler l'emploi des femmes ou des hommes dans certains secteurs.

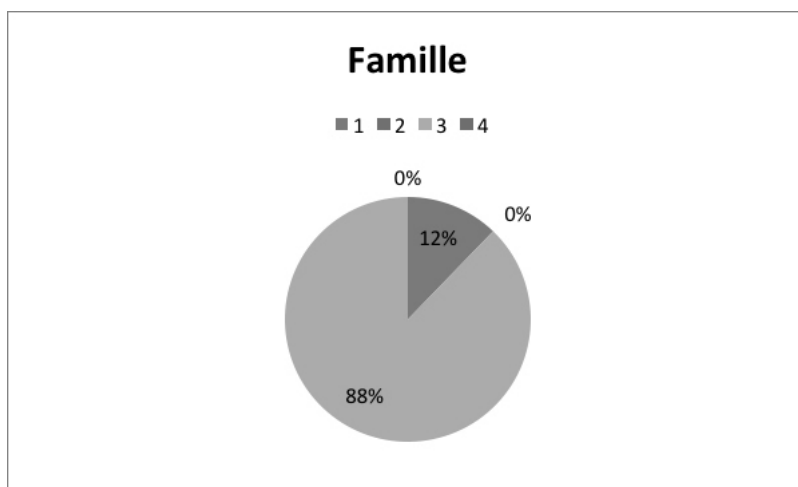
L'action sociale (div 22) :



Catégorie genre	Montants	Pourcentage
1	313	1,90 %
2	0	0,00 %
3	16.124	98,10 %
4	0	0,00 %
Total	16.437	

En matière d'action sociale, tout comme pour la cohésion sociale, il est notoire qu'une part de l'action est adressée de manière non discriminée aux femmes et aux hommes et une part soit aux femmes ou aux hommes. Mais dès lors, il serait pertinent d'obtenir des statistiques genrées sur la fréquentation des services afin, le cas échéant, d'éventuellement soutenir davantage des projets spécifiquement adressés aux femmes ou aux hommes.

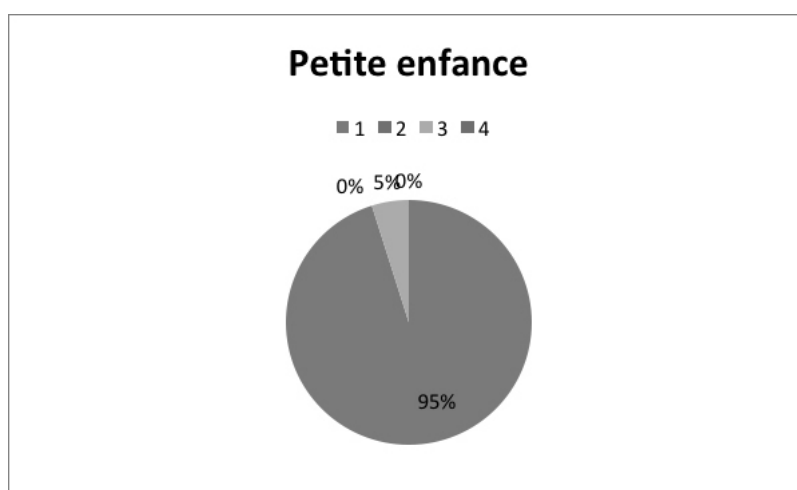
La famille (div 22) :



Catégorie genre	Montants	Pourcentage
1	5.133	12,25 %
2	0	0,00 %
3	36.769	87,75 %
4	0	0,00 %
Total	41.902	

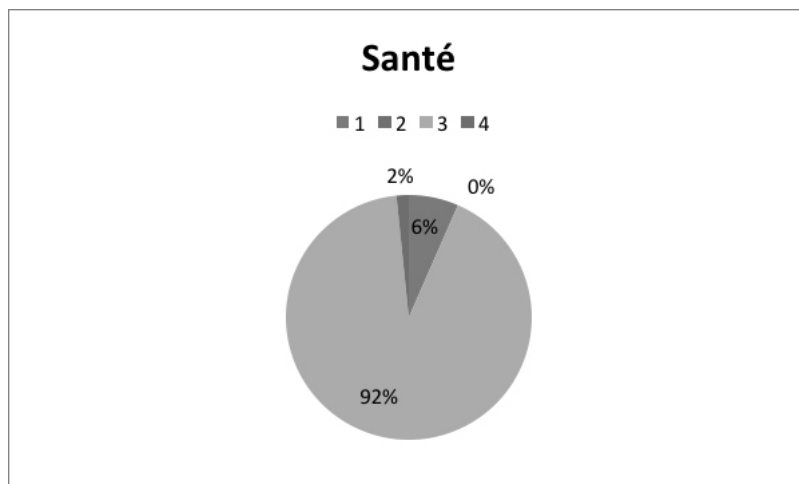
Même commentaire que pour l'action sociale : une part de l'action est adressée de manière non discriminée aux femmes et aux hommes et une part soit aux femmes ou aux hommes. Mais dès lors, il serait pertinent d'obtenir des statistiques genrées sur la fréquentation des services afin, le cas échéant, d'éventuellement soutenir davantage des projets spécifiquement adressés aux femmes ou aux hommes.

La petite enfance (div 22) :



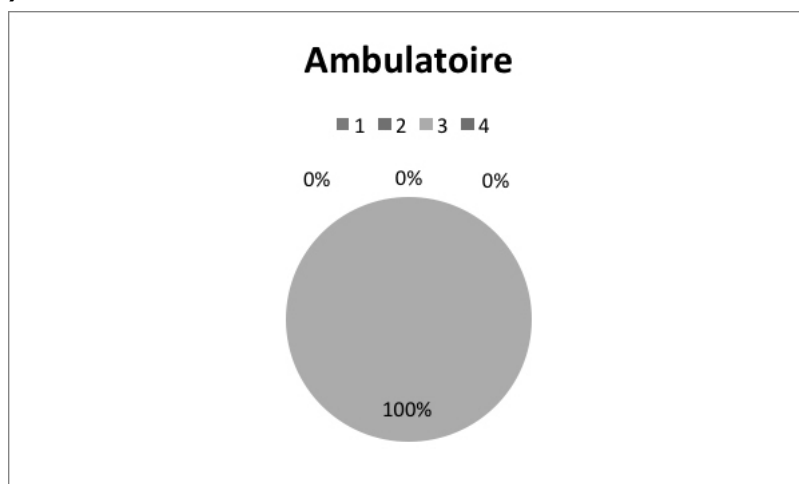
Catégorie genre	Montants	Pourcentage
1	3.500	95,11 %
2	0	0,00 %
3	180	4,89 %
4	0	0,00 %
Total	3.680	

En matière de petite enfance, 95 % du budget ont été classés comme « neutre », alors qu'étant donné le rôle majeur joué par la création de place d'accueil en crèches en ce qui concerne l'emploi des femmes, la question peut se poser d'indiquer la totalité de ce budget comme étant spécifiquement genré et donc figurer dans la catégorie 2, portant la part du budget spécifiquement genré à 3.780.000 euros.

La santé (div 23) :

Catégorie genre	Montants	Pourcentage
1	89	6,69 %
2	0	0,00 %
3	1.242	93,31 %
4	22	1,65 %
Total	1.331	

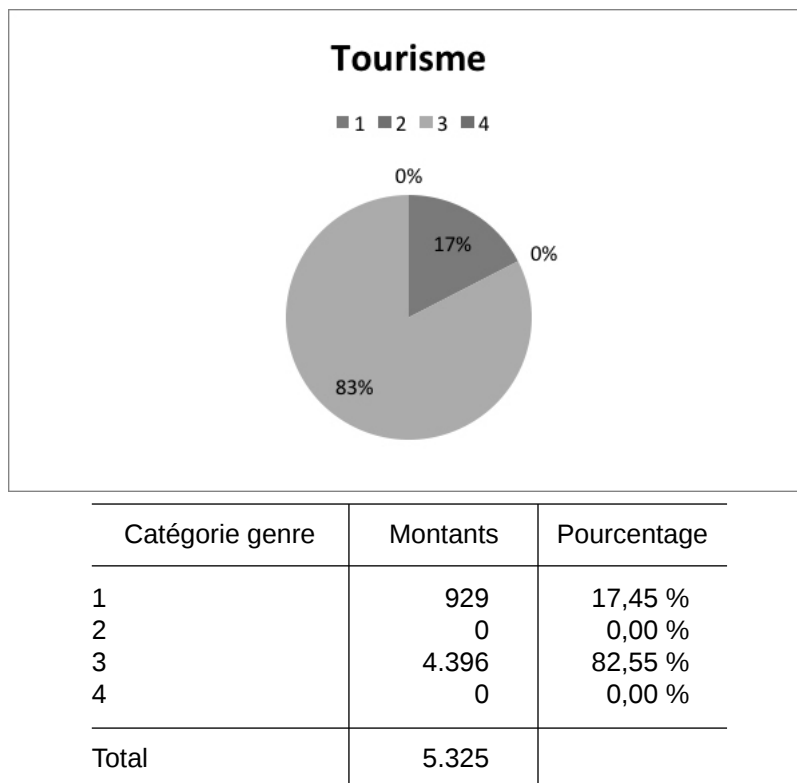
Même commentaire que pour l'action sociale ou la famille : une part de l'action en santé est adressée de manière non discriminée aux femmes et aux hommes et une part soit aux femmes ou aux hommes. Mais dès lors, il serait pertinent d'obtenir des statistiques genrées sur la fréquentation des services afin, le cas échéant, d'éventuellement soutenir davantage des projets spécifiquement adressés aux femmes ou aux hommes.

L'ambulatoire (div 23) :

Catégorie genre	Montants	Pourcentage
1	0	0,00 %
2	0	0,00 %
3	28.022	100,00 %
4	0	0,00 %
Total	28.022	

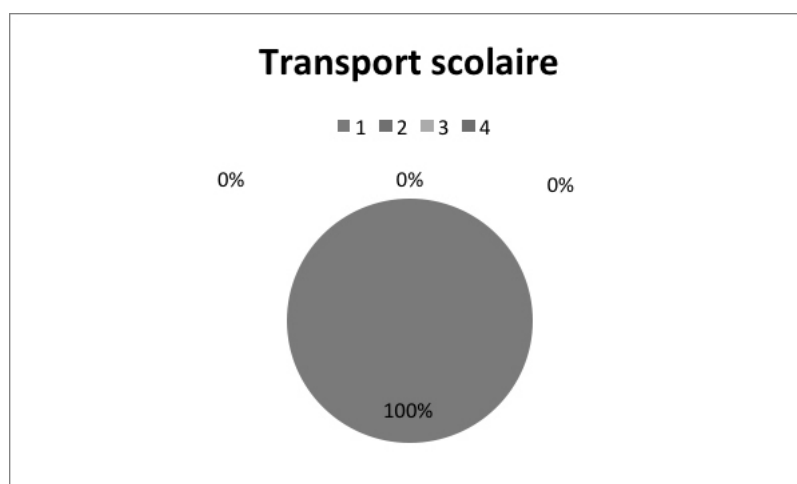
Même commentaire que pour l'action sociale, la famille, la santé : une part de l'action en santé est adressée de manière non discriminée aux femmes et aux hommes et une part soit aux femmes ou aux hommes. Mais dès lors, il serait pertinent d'obtenir des statistiques genrées sur la fréquentation des services afin, le cas échéant, d'éventuellement soutenir davantage des projets spécifiquement adressés aux femmes ou aux hommes.

Le Tourisme (div 24) :



L'analyse genrée des crédits en Tourisme n'est pas aisée. Il n'y a pas de statistiques genrées disponibles pour faire une analyse genrée du dispositif touristique à Bruxelles. Par contre, une stratégie intéressante s'avèrait de travailler la présence de stéréotypes de genre dans toute la communication que génère le secteur touristique ou dans l'emploi du secteur touristique.

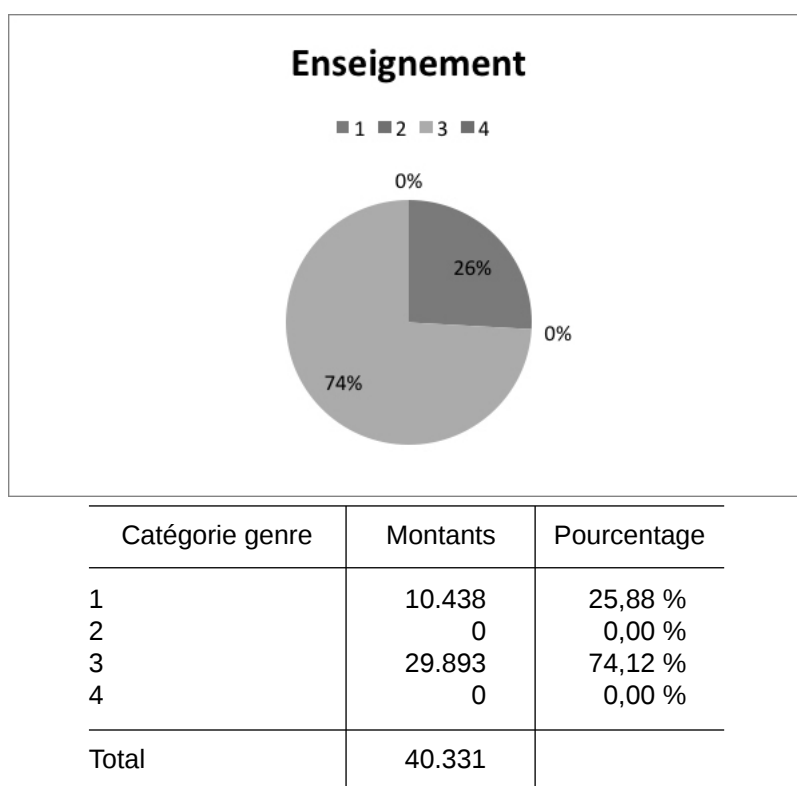
Le Transport scolaire (div 25) :



Catégorie genre	Montants	Pourcentage
1	929	17,45 %
2	0	0,00 %
3	4.396	82,55 %
4	0	0,00 %
Total	5.325	

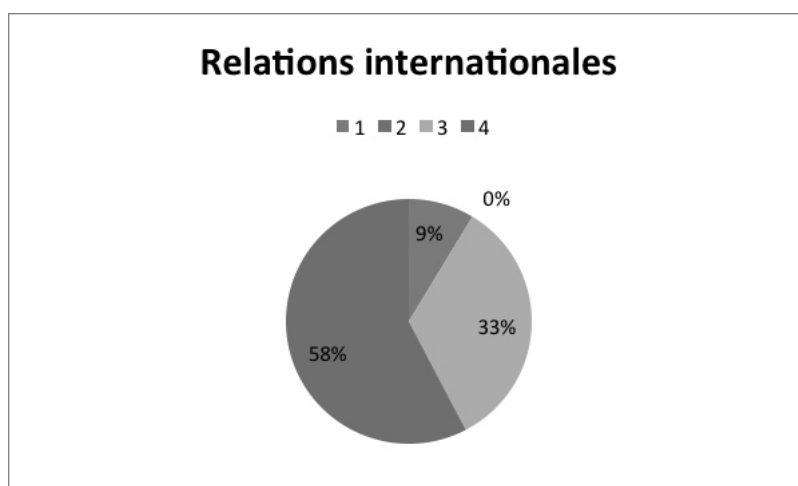
L'ensemble des crédits a été catégorisé en 1 « neutre ». A priori il peut paraître que la question du genre ne se pose pas dans le transport scolaire. Il pourrait cependant être utile de s'intéresser à l'emploi dans le secteur, voire à la fréquentation des bus scolaires sous l'angle genré, soit pour s'apercevoir que ce n'est pas pertinent, soit pour envisager des actions spécifiques.

L'enseignement (div 29) :



L'Enseignement est un vaste domaine d'analyse pour la question du genre qui peut y être abordée de différentes manières : fréquentation des élèves filles et garçons selon les filières, véhicule des stéréotypes, emplois du personnel enseignant et non-enseignant selon les filières, etc. Il conviendra pour le budget 2015 de définir des angles d'approche et d'organiser la récolte de données en fonction de ceux-ci.

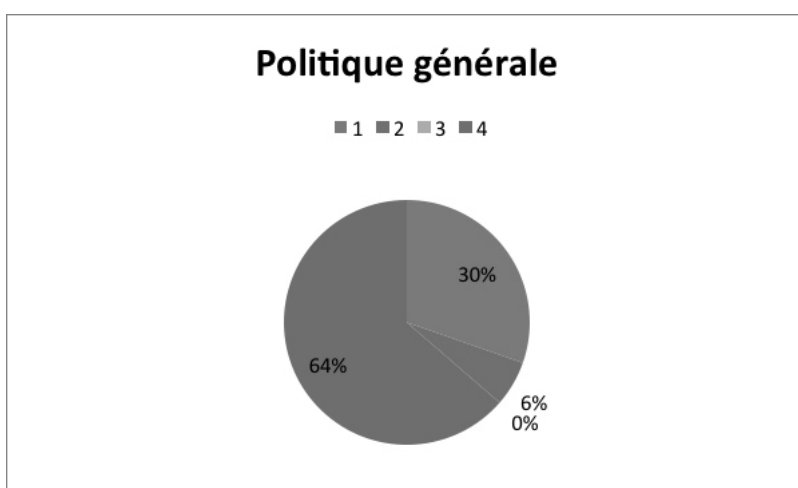
Les relations internationales (div 30) :



Catégorie genre	Montants	Pourcentage
1	35	8,71 %
2	0	0,00 %
3	135	33,58 %
4	232	57,71 %
Total	402	

Le budget des Relations internationales est sans conteste le budget qui présente le plus de crédits « hors compétences » (catégorie 4) étant donné que la Commission communautaire française délègue une partie de l'exécution de ses compétences en la matière à la Fédération Wallonie Bruxelles, via le bureau WBI. Cependant, dans le cadre d'accords bilatéraux ou de soutien à des projets spécifiques, il pourrait être intéressant de connaître la part de budget consacré à des projets visant à plus d'égalité entre les femmes et les hommes, comme le prévoit l'accord de majorité.

La politique générale (div 30) :

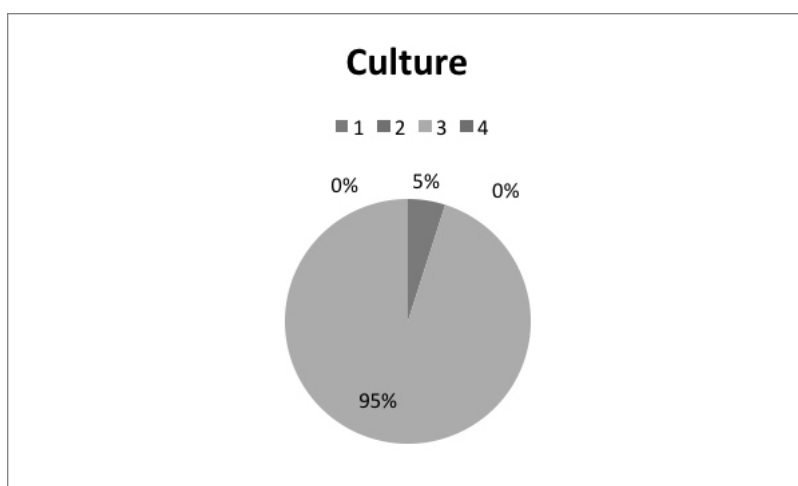


Catégorie genre	Montants	Pourcentage
1	505	30,33 %
2	100	6,01 %
3	0	0,00 %
4	1.060	63,66 %
Total	1.665	

Les crédits de politique générale, sont intéressants à différents titres :

- Tout d'abord le montant en catégorie 4 « hors compétence » représente la part du budget que la Commission communautaire française consacre au refinancement de la RTBF via la Financière Reyers : aucune maîtrise donc sur ce budget de 1.060.000 euros.
- Ensuite, 6 %, soit 100.000 euros du budget, sont selon les fiches budgétaires, consacrés à des actions spécifiquement genrées. Cela n'est pas exact. En effet, s'il est exact que pour la première fois, des crédits sont spécifiquement consacrés à une politique de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, une part de ce budget, soit 35.000 euros concerne plus largement la question de l'égalité des chances puisqu'ils financent un protocole de collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme en application du Décret de lutte contre les discriminations. 35.000 euros sont consacrés à financer l'Institut pour l'Egalité Femmes / Hommes et 30.000 euros à soutenir des projets et actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes tel que l'appel à projet « Il/Elle au-delà des stéréotypes genrés ».
- Enfin, les 30 % de crédits restant sont identifiés comme neutres alors qu'ils sont consacrés à promouvoir des projets qui directement ou indirectement contribuent aussi à plus d'égalité. Par exemple : le soutien à l'exposition de AWSA, « Femmes du monde arabe et Révolutions » ou au Théâtre de la Toison d'Or pour son Festival Féminité Egalité Virilité.

La culture (div 11) :



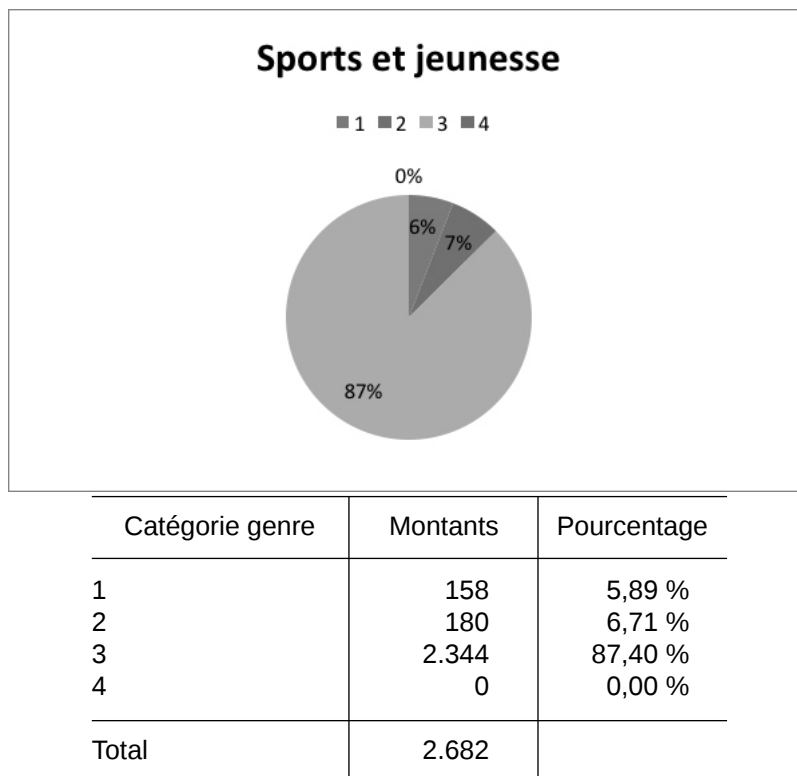
Catégorie genre	Montants	Pourcentage
1	456	4,95 %
2	0	0,00 %
3	8.762	95,05 %
4	0	0,00 %
Total	9.218	

En matière de culture il n'est pas simple, voire parfois impossible de tenir des statistiques genrées des publics des événements culturels. Certes, les salaires du personnel des asbl pourraient faire l'objet d'une analyse, d'autant plus que des études de genre ont dans le passé indiqué qu'un plafond de verre existe pour les femmes travaillant dans ce secteur. La communication du secteur vers le public pourrait aussi peut-être encore être améliorée en diminuant les images et messages stéréotypés de genre. Mais le contenu de cette offre culturelle ne peut pas être genré; la liberté artistique aurait beaucoup de mal avec une telle ingérence. Par contre, une sensibilisation du secteur pourra générer un débat sur le rôle que ce secteur se voit attribuer dans la construction dans la société de plus d'égalité de genre, notamment via l'accès pour tous à la culture.

Pendant le coaching en groupe, une double suggestion a été faite qui pourrait contribuer à une telle sensibilisation du secteur : ajouter deux questions genre dans le questionnaire pour les associations sur le public et ajouter

systématiquement dans les communications (affiches, sites web...) une phrase de ce type : « La Commission communautaire est attentive au respect et à la promotion de l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des politiques qu'elle mène ».

Sport et Jeunesse (div 11) :



Les crédits de Sport sont également intéressants à différents titres :

- 6,71 %, soit 180.000 euros du budget sont selon les fiches budgétaires, consacrés à des actions spécifiquement genrées. En effet, il s'agit, dans le budget réglementaire, de subventions aux associations actives dans le domaine du sport au féminin (AB 11.22.33.04), c'est-à-dire la promotion de l'activité physique auprès de femmes adultes, par exemple l'asbl « Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek » ou l'asbl « Univers'elles ».
- Cependant, les crédits restants sont identifiés soit comme neutres (catégorie 1) soit comme à genrer (catégorie 3), alors qu'une part d'entre eux sont peut-être consacrés à promouvoir des projets qui directement ou indirectement contribuent aussi à plus d'égalité. A creuser donc.

Le cas des infrastructures

Les investissements en infrastructures étaient pour leur grande majorité classés dans la catégorie 1; on estime en général que des bâtiments sont neutres en termes de genre. Cela aussi mérite un temps de réflexion. Quand il s'agit de crédits destinés aux réparations et entretien des bâtiments, il semble effectivement logique que ce crédit-là n'ait pas d'impact différencié sur les hommes et les femmes. Par contre, la destination d'une infrastructure et sa manière d'être exploitée peuvent très bien avoir un impact différencié : une infrastructure de soins de santé attire souvent plus de femmes que d'hommes, une infrastructure sportive risque toujours d'attirer plus d'hommes en fonction des types de sports qu'elle offre. De même, une infrastructure crèches favorise aussi l'emploi des femmes, avec donc un impact genré.

Pour le budget 2015, il faudra songer à classer systématiquement les infrastructures dans la catégorie 3 « à genrer » : une projection des futur(e)s utilisateurs(trices) – en tenant compte des autres infrastructures de ce type déjà disponibles – pourrait certainement ajouter un point de vue intéressant dans le débat de l'opportunité de telles infrastructures : comment préconisent-elles de s'ouvrir pour tou(te)s ?

Les crédits spécifiques genre

Le problème majeur avec la catégorie 2 « spécifiquement genré » est qu'elle est sous-représentée. En analysant les données disponibles, les crédits destinés spécifiquement à la création de plus d'égalité de genre sont trop peu nombreux : 280.000 euros, soit un pourcentage infime du budget.

A peine deux fiches budgétaires sont classées en 2. C'est pour cela que la note de genre, telle que prévue dans le décret et dans la méthode proposée pour le gender budgeting pour cette phase test, n'a pas beaucoup de sens à ce stade.

Ceci donne une image trop limitée de la réalité : dans certaines fiches budgétaires dont les crédits sont utilisés de manières diverses, peuvent facilement se cacher des budgets qui sont destinés spécifiquement à l'égalité des genres.

D'autre part, plusieurs crédits n'ont pas comme premier objectif l'égalité de genre, mais y contribuent considérablement : un crédit pour des nouvelles crèches par ex. est classé pour l'instant en catégorie 1 (neutre). Comme c'est une nouvelle infrastructure, selon la logique expliquée ci-dessus, elle pourrait être classée en 3 (à genrer). Mais ne serait-il pas intéressant d'ajouter ce genre d'investissements dont on sait de manière pertinente qu'il contribue à l'égalité entre les genres, dans la catégorie 2 ? Ainsi cela rendra plus visible les investissements qui contribuent de manière évidente à plus d'égalité de genre. Et le Collège pourra s'appuyer sur un instrument de monitoring de ces investissements d'année en année, ce qui donnera une réelle fonction à la note de genre.

Une autre option serait de demander aux agents responsables des fiches budgétaires de détailler dans le commentaire gender budgeting tous les montants et la destination de ceux-ci – même le plus petit. Et ainsi de mettre en évidence les crédits destinés à des actions spécifiques pour l'égalité de genre.

Le copier/coller

Les services concernés par l'exercice gender budgeting de cette année n'ont pas eu beaucoup de temps pour se familiariser avec le gender budgeting. Aussi il est constaté que la grande majorité d'entre eux a fidèlement catégorisé les fiches budgétaires mais pas aussi systématiquement complété les cases de commentaires. Pour certains secteurs, les commentaires ont été copié-collés de fiche en fiche. La pratique montre néanmoins qu'il est préférable de ne pas faire de commentaires plutôt que d'utiliser le copier/coller. Le commentaire peut être tout à fait valable pour une partie de ces fiches, mais pas pour toutes. Dans certains cas, le commentaire n'était pas pertinent. De plus, tout le but de l'insertion d'un commentaire gender budgeting est dépassé, à savoir provoquer une réflexion sur le lien entre un crédit bien spécifique et l'égalité des genres. Le copier/coller n'est donc opportun que si les crédits sont tout à fait semblables et que cela a fait l'objet d'une vérification.

Conclusions et recommandations

L'analyse qualitative montre que l'interprétation et l'utilisation des catégories sont dans la majorité des fiches correctes, mais la compréhension des quatre catégories gender budgeting n'est pas encore tout à fait homogène. Ce n'est pas anormal pour un premier exercice. Cela se précisera petit à petit.

Le grand défi d'un exercice gender budgeting est de trouver un système simple et clair qui permet de catégoriser de manière systématique des matières très différentes traitées par différentes personnes de services différents. Cette systématisation se construira au fur et à mesure de l'application de l'instrument gender budgeting, si les résultats sont bien analysés et si ces analyses sont mises en commun avec les acteurs concernés et que les apprentissages se mutualisent, d'année en année et d'un exercice de gender budgeting à l'autre. Voilà pourquoi, ce rapport, outre qu'il est communiqué au parlement, sera diffusé aux services du collèges et aux cabinets de tutelle.

Le gender budgeting n'est pas un but en soi mais sert justement à rendre concret et alimenter la stratégie plus globale de gender mainstreaming. Cela implique que pour les fiches qui ont été classées sous la catégorie 3, des actions sont à entreprendre. Cela devra se faire de manière coordonnée et progressive : toutes les actions à entreprendre pour vérifier et améliorer l'égalité des genres dans les différentes activités de la Commission communautaire française, identifiées au travers cet exercice de gender budgeting, ne peuvent se faire dans

l'immédiat. Il faudra d'abord dessiner une stratégie globale dans l'accord de majorité de la prochaine législature, comme l'impose le Décret. Ensuite, il s'agira de dessiner un plan d'actions sur plusieurs années par domaine de compétence, en étroite collaboration avec le nouveau conseil de direction de l'administration, qui a reçu le gender mainstreaming comme objectif stratégique.

De l'analyse des fiches, les priorités suivantes semblent s'imposer :

- la récolte de statistiques genrées par domaine de compétence;
- la sensibilisation des partenaires de terrain sur l'importance de l'approche égalité de genre;
- dans la mesure du possible, ajouter aux dossiers de demandes de subventions et/ou de justificatifs, des renseignements sur l'égalité de genre (statistiques ou évaluations qualitatives), dans l'approche et les activités des associations. Cela nécessitera par ailleurs de procéder à une simplification administrative pour éviter la surcharge de travail au sein des structures Commission communautaire française;
- le développement d'une vision et d'une approche concrète concernant l'égalité de genre par domaine de compétence.

Exemples de fiches qui mentionnent une action à entreprendre :

1. Libellé de l'allocation de base

Conventions prioritaires et nominatives

Division	Programme	Activité	A.B.	Crédits	Membre(s) du Collège ordonnateur(s)	Genre
1	2	4	8.02.09	CD	Huytebroeck	A genrer

Genderbudgeting

Il ressort des conventions prioritaires actuellement actives qu'environ 75 % de ces conventions sont attribuées à des hommes, a contrario, uniquement 25 % de femmes en bénéficient.

Une analyse à réaliser devrait permettre de comprendre ce qui génère cette disparité et voir si il est possible d'introduire un certain équilibre.

Suivant les instructions de circulaire : Pourriez-vous remplir la nouvelle colonne Genre –

Division	Programme	Activité	A.B.	Crédits	Membre(s) du Collège ordonnateur(s)	Genre
290	0	3	01.01	CND	Doulkeridis	3

Motivation du genre :

Cette allocation peut servir à financer des actions visant, dans l'enseignement qualifiant de la Commission communautaire française, à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Une réflexion devra être menée en ce sens.

Pour les actions financées qui ne visent pas spécifiquement à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, il sera utile d'examiner s'il n'est pas opportun d'y introduire une dimension « genrée ». Il sera utile de réfléchir aux modalités de cette introduction éventuelle.

Pour le prochain exercice de gender budgeting, il faudra affiner quelques aspects techniques concernant le format de la fiche budgétaire.

Pour la catégorie 2 – et la note de genre qui est liée à cette catégorie – il faudra décider de l'optimisation de son utilisation : tous les crédits 2 faisant partie d'un plus grand crédit d'une autre catégorie peuvent être mentionnés dans le commentaire genre et ainsi être rassemblés dans la note de genre.

Il sera également pertinent de poursuivre l'accompagnement des services administratifs mais aussi des cabinets pour homogénéiser l'application de l'instrument.

Il faudra instaurer un monitoring à l'interne pour suivre le développement et l'implémentation des pistes de travail identifiées lors de l'exercice gender budgeting.

Mais plus que tout, outre les recommandations qui sont émises tout au long de ce document, il sera important que le Collège fixe, compétence par compétence, des objectifs pour affiner les données dont il dispose à ce stade car il sera impossible d'avancer sur tous les fronts.

Pour un premier test de l'instrument gender budgeting dans la nouvelle stratégie de gender mainstreaming de la Commission communautaire française – qui s'est réalisé, de plus, en un temps record – les résultats sont fort prometteurs.

Annexe 1 : Instructions concernant le gender budgeting à la COCOF

Contexte :

Le décret portant sur l'intégration de la dimension du genre dans les lignes politiques de la COCOF prévoit deux éléments concernant le gender budgeting :

1. (article 2 § 2.) les crédits (et donc les allocations de base) relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes sont identifiés par programme dans une note de genre annexée à chaque projet de budget général des dépenses ;
2. (article 2 § 3.) ... une méthode permettant d'intégrer la dimension du genre dans l'ensemble du cycle budgétaire.

La méthode gender budgeting telle que présentée ici permet de combiner ces deux objectifs : identifier les allocations de base et par conséquent les crédits affectés à des actions spécifiques en vue de rédiger la note de genre et l'intégration de la dimension du genre dans l'ensemble du cycle budgétaire.

Sommaire des étapes :

1. catégorisation des allocations de base et crédits
2. justification du classement
3. compilation de la note de genre

1^{ère} étape : catégorisation des crédits

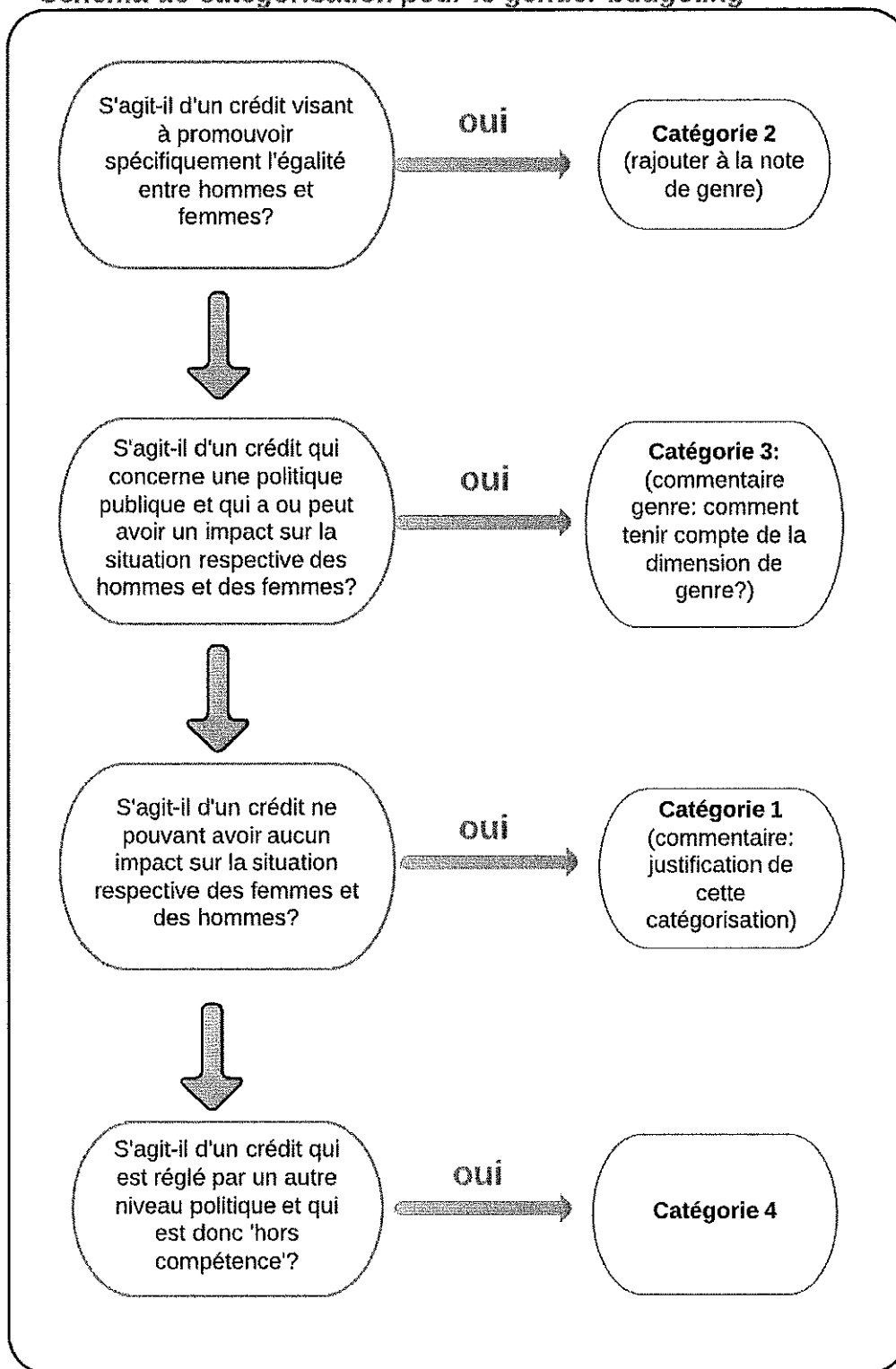
Sur la fiche à remplir par allocation de base, une case est désormais prévue pour le gender budgeting.

Il y a quatre types de crédits :

1. Des crédits **neutres** : *ex. matériel bureautique.*
2. Des crédits **spécifiques genre** : *ex. subventions pour projets genre ou formations en gender mainstreaming.*
3. Des crédits à **genrer** ou des crédits **non-spécifiques genre** : il s'agit des dépenses qui touchent directement ou indirectement aux personnes: *ex. d'un poste direct : salaires ; ex. d'un poste indirect : campagne informative.* Ce sont les postes de ce type qui requièrent une attention toute particulière dans une stratégie de gender mainstreaming.
4. Des crédits qui sont **hors-compétence** : *ex. budget réglé par une convention avec la Région Wallonne.*

Instructions :

- déterminez pour chaque allocation de base de quel type de crédit il s'agit en termes de genre (1 à 4) ; en cas de doute, vous pouvez analyser les dépenses de l'année précédente concernant l'allocation en question. Vous pouvez également utiliser le diagramme X pour vous aider à identifier le bon classement.
- indiquez le code dans la case prévue pour l'exercice gender budgeting
- il est possible qu'un crédit soit composé de plusieurs types de dépenses en termes de gender budgeting ; dans ce cas, indiquez dans la case prévue pour l'exercice gender budgeting le code qui représente la plus grande partie du crédit alloué, mais notez dans la justification les autres codes et les types de dépenses avec lesquels ils correspondent.

Schéma de catégorisation pour le gender budgeting

2ième étape : justification de la catégorisation

Le but d'un exercice gender budgeting est de non-seulement catégoriser les dépenses mais aussi d'identifier d'éventuelles pistes d'actions pour travailler l'égalité des genres pour l'exercice suivant. Dans ce sens le gender budgeting est toujours plus qu'une simple technique et mène inévitablement à des questions de contenu.

Les différentes catégories requièrent d'autres justifications :

1. Des crédits **neutres** : pour cette catégorie il faut justifier le choix ; afin d'éviter que cette catégorie ne devienne le fourre-tout dans lequel beaucoup de crédits sensibles au genre risquent sinon de disparaître.
2. Des postes **spécifiques genre** : cette catégorie de crédits ne requière aucune justification. Il suffit de les compiler dans la note de genre qui sera annexée au budget.
3. Des postes **à genrer** ou des postes **non-spécifiques genre** : pour cette catégorie de crédits il faudra faire une analyse en genre. La première question qu'il faudra se poser, c'est si une telle analyse est déjà possible.
 - De quelles informations (données quantitatives et/ou infos qualitatives) avez-vous besoin pour pouvoir estimer l'impact de ce crédit sur les femmes et les hommes ? Est-ce que ces informations sont disponibles ? Sinon, qu'est-ce qui peut être mis en œuvre pour les produire ?
 - Si une analyse montre un impact déséquilibré sur les hommes et les femmes, est-ce que cela se justifie d'une manière ou autre ? Sinon quelles actions pourraient être entreprises pour rectifier cette inégalité ?
4. Des postes qui sont **hors-compétence** : pour ces crédits il suffit de mentionner par quel niveau politique ils ont été fixés.

3ième étape : note de genre

La note de genre est une compilation de tous les crédits du budget identifié comme étant un crédit spécifique genre : toute dépense qui vise à travailler spécifiquement l'égalité entre les femmes et les hommes.

Annexe 2

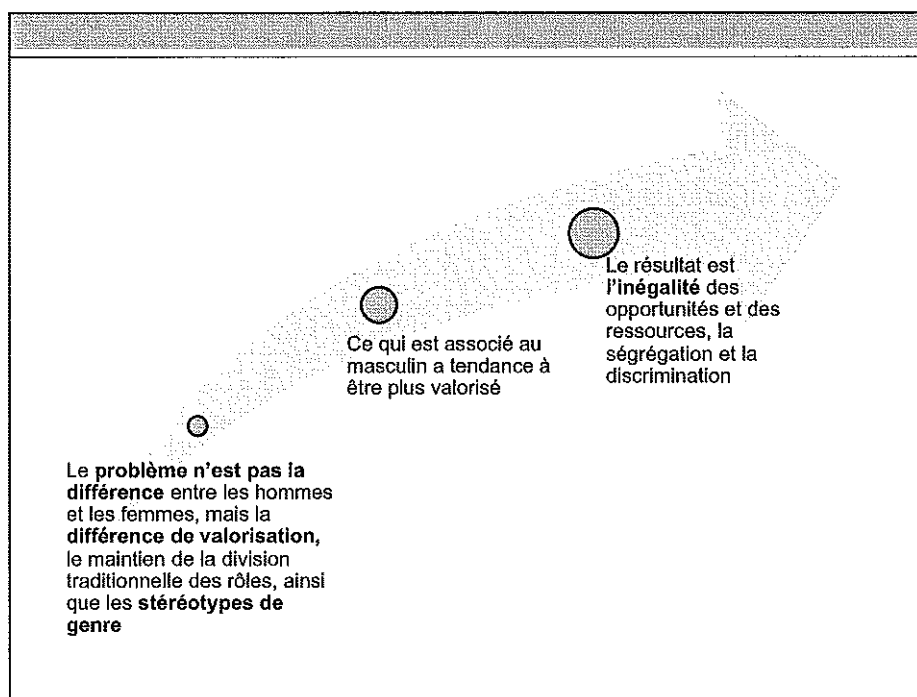
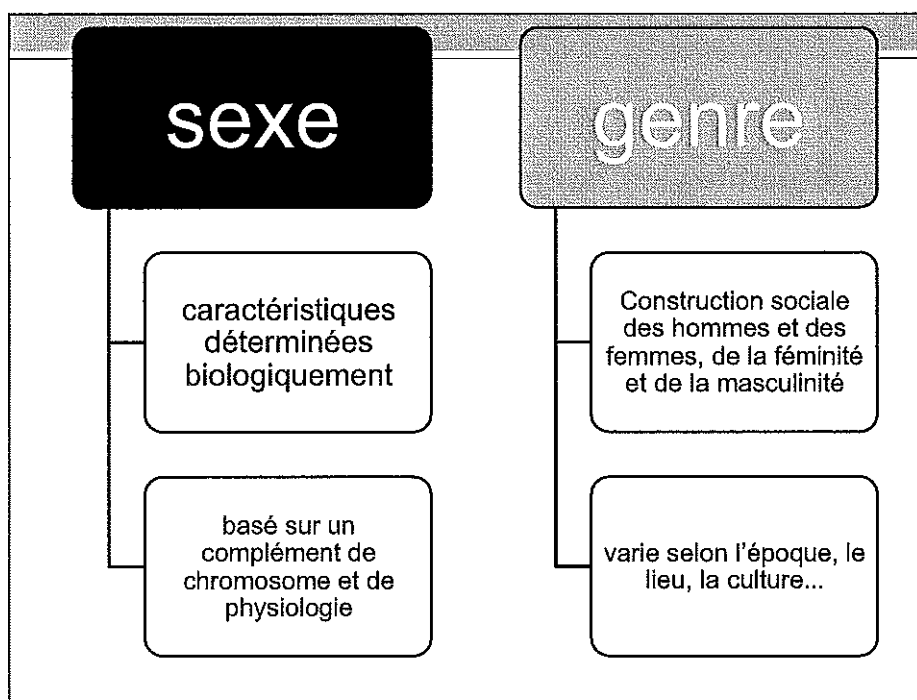
Gender Budgeting

LE GENDER BUDGETING

Pour une politique égalitaire

LE GENRE

Gender Budgeting



Gender Budgeting

Egalité entre les hommes et les femmes

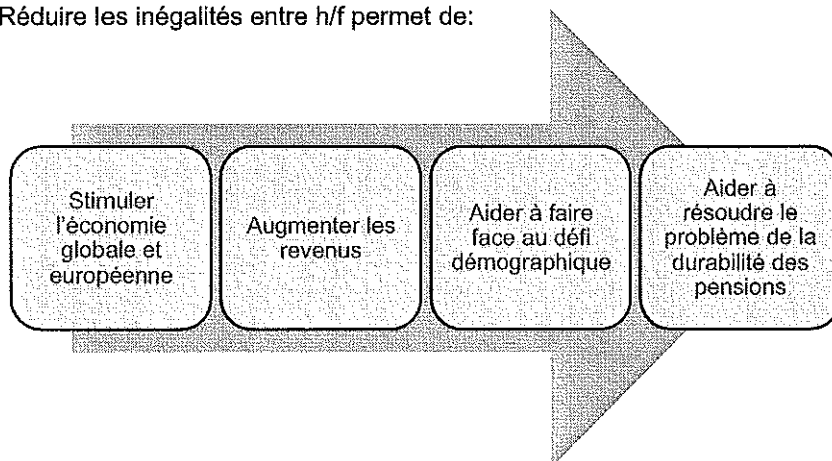
Les individus des deux sexes peuvent développer librement leurs compétences et faire des choix sans avoir à tenir compte des limites imposées par les rôles assignés aux femmes et aux hommes.



Les comportements, aspirations et besoins des hommes et des femmes sont considérés, évalués et privilégiés de manière égale.

**L'argument économique pour l'égalité entre les hommes et les femmes**

Réduire les inégalités entre h/f permet de:



LE GENDER MAINSTREAMING

Gender mainstreaming ***intégration de la dimension d'égalité entre h/f***

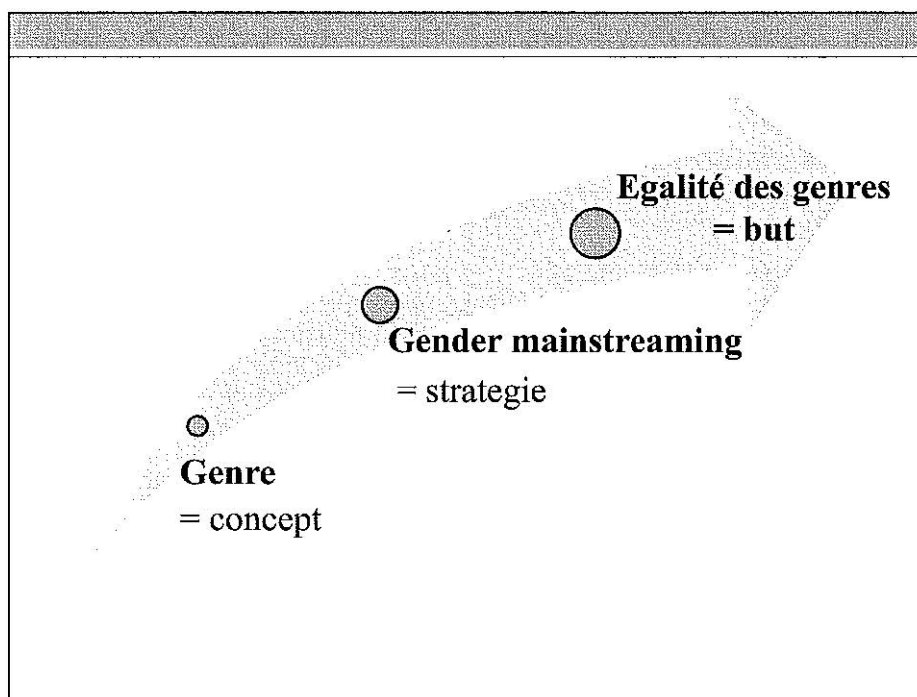
- Adopté par la CE en 1996
- Gender mainstreaming c'est tenir compte de la dimension d'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les étapes du processus politique – élaboration, mise en place, suivi et évaluation – avec le souci de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes
- Il s'agit d'évaluer les effets possibles de ces actions et de ces politiques sur la vie et le statut des hommes et des femmes, et prendre la responsabilité de les modifier si nécessaire.
- Cadre légal Belge: loi fédéral (2008), ordonnance Régional (2012), décret COCOF (2013)

Gender Budgeting

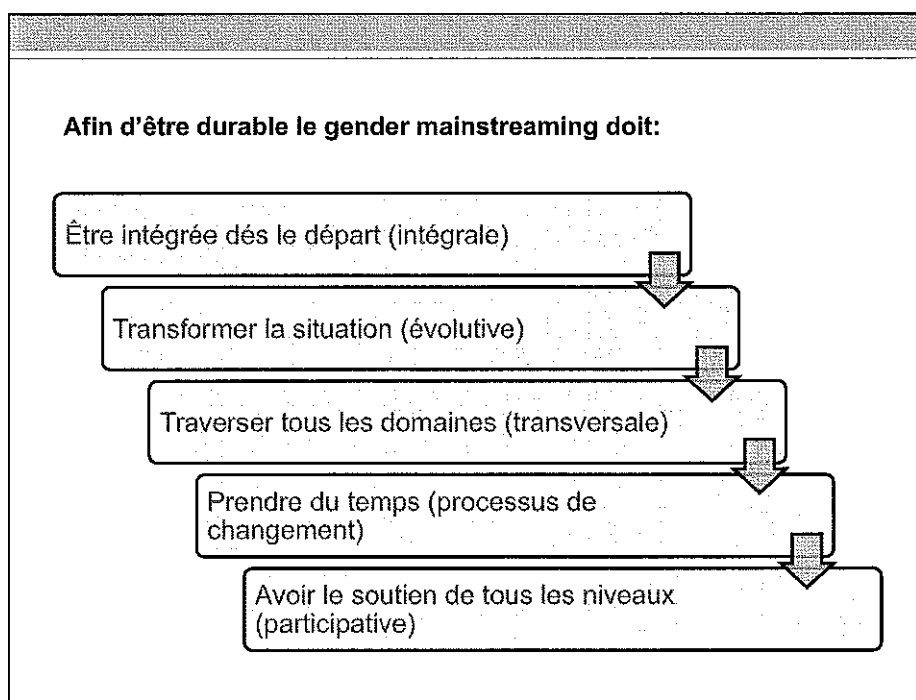
décret portant sur l'intégration de la dimension du genre dans les lignes politiques de la COCOF

deux éléments concernant le **gender budgeting** :

- (article 2 § 2.) les crédits (et donc les allocations de base) relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes sont identifiés par programme dans une note de genre annexée à chaque projet de budget général des dépenses ;
- (article 2 § 3.) ... une méthode permettant d'intégrer la dimension du genre dans l'ensemble du cycle budgétaire.



Gender Budgeting



LE BUDGETING

Gender Budgeting

Budget

*document récapitulatif des recettes et des dépenses
prévisionnelles déterminées et chiffrées pour un
exercice comptable à venir (généralement l'année)*

- avant l'action: une réflexion prévisionnelle
- pendant l'action: suivi et contrôle d'exécution
- après l'action: procédure d'évaluation.

LE GENDER BUDGETING

Gender Budgeting

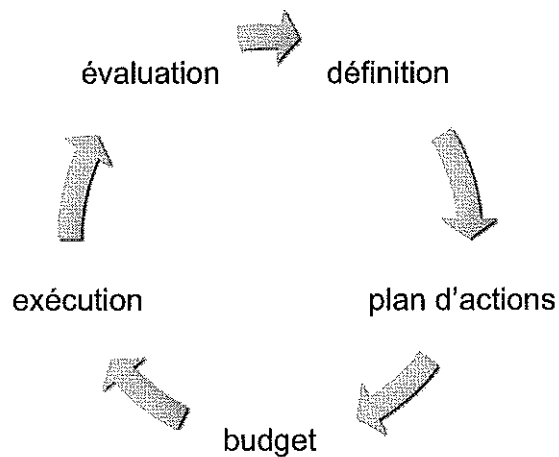
Le Gender Budgeting

l'analyse et l'élaboration de budgets (recettes comme dépenses) tenant compte des situations respectives des femmes et des hommes

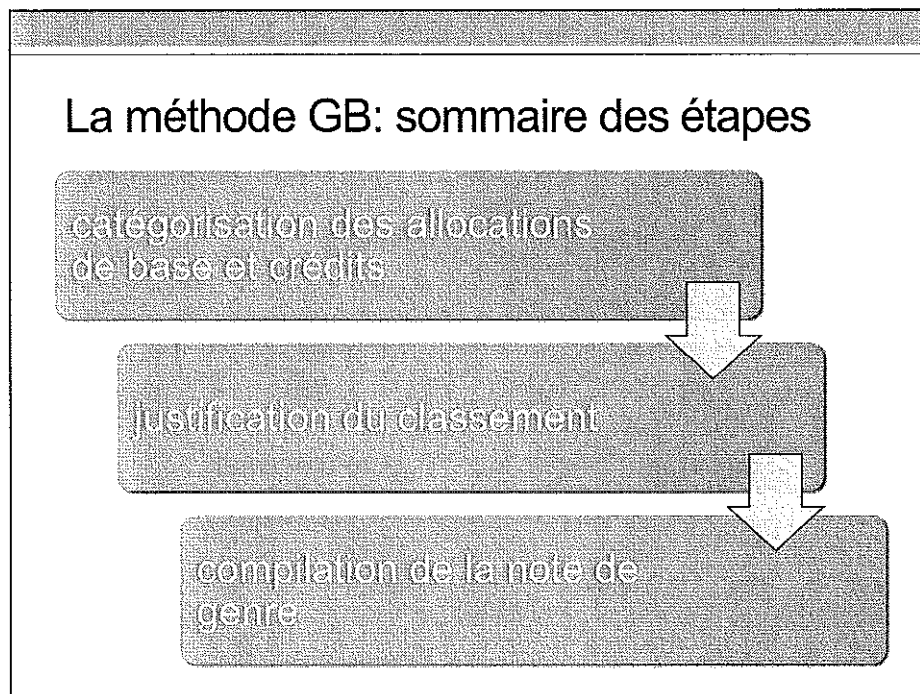
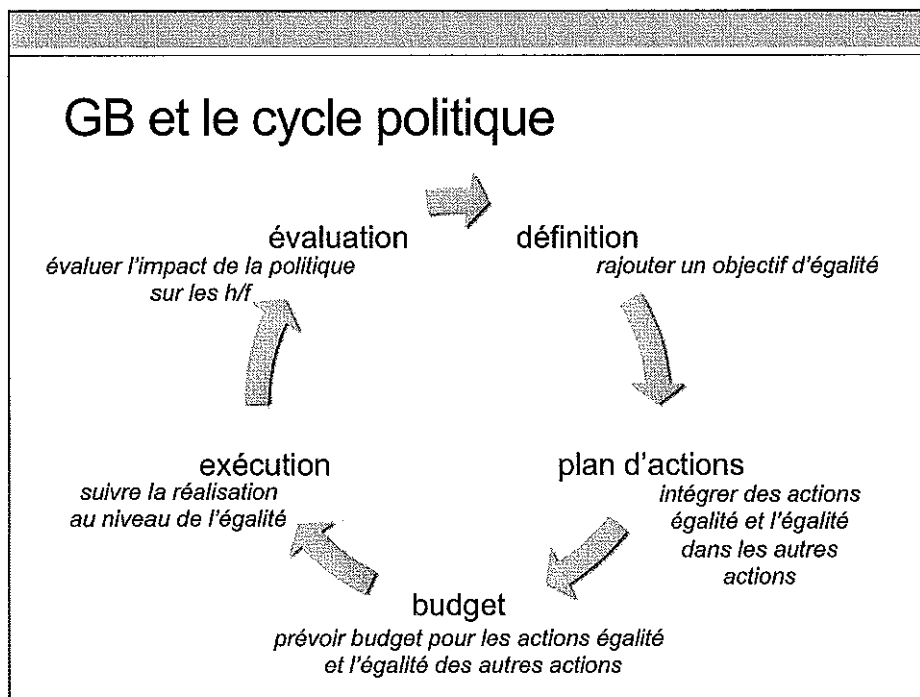
Cette intégration de la dimension de genre devrait s'effectuer dans toutes les phases du cycle budgétaire:

- des propositions de budgets (ex-ante)
- à l'évaluation et au contrôle de l'argent dépensé (ex-post)
- en passant par les dépenses elles-mêmes (ex-nunc)

GB et le cycle politique



Gender Budgeting



Gender Budgeting

A. Catégorisation COCOF

1. Des crédits **neutres**



2. Des crédits **spécifiques genre**



3. Des crédits **à genrer** ou des crédits **non-spécifiques genre**



4. Des crédits qui sont **hors-compétence**



Les trois catégories fédérales

1. fonctionnement interne ou qui ne présentent **pas de dimension de genre** ;
2. **actions visant à réaliser l'égalité** entre les hommes et les femmes ;
3. **concernent une politique publique et qui présentent une dimension de genre, c'est-à-dire ceux qui ont ou peuvent avoir un impact sur la situation respective des femmes et des hommes dans la société.**

Gender Budgeting

Exemples par catégorie

Catégorie 1:
neutre

Dépenses diverses de fonctionnement en
matière d'informatique

Location de biens immobiliers

Crédits relatifs à des intérêts de retard liés
au non-respect d'échéances de paiement

Dommages locatifs au moment de quitter
des bâtiments

Exemples par catégorie

Catégorie 2:
spécifique

les salaires des fonctionnaires actifs dans le
domaine du genre ou de la diversité, les
coordinateurs/trices gender mainstreaming

les budgets prévus pour des actions visant à
accroître la présence de l'un ou l'autre sexe
dans les secteurs où ils sont sous-représentés

les crédits spécifiquement destinés à améliorer
l'égalité entre les femmes et les hommes

les subsides pour les organisations ou projets
visant à promouvoir l'égalité des femmes et des
hommes

Gender Budgeting

Exemples par catégorie

Catégorie 3:
non-
spécifique

Études et recherches

Communication, diffusion d'information,
campagnes

Contrôles, évaluations, audits

Allocations, subsides, dotations

...

B. Justifier le classement

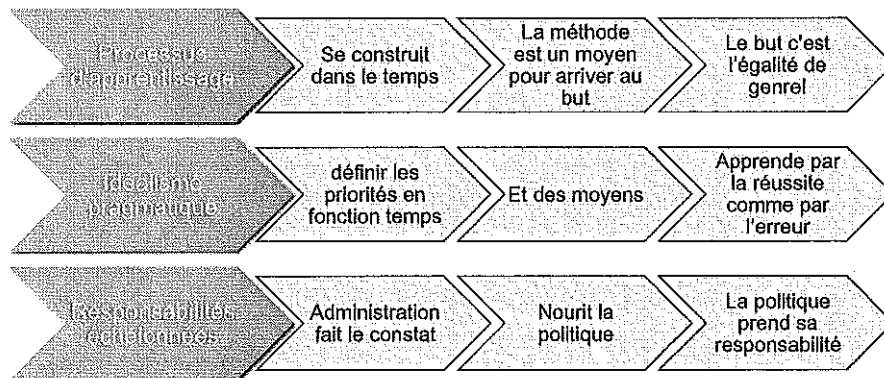
Analyse en genre du public cible: la
situation des f/h dans ce dossier
Statistiques, données, études, avis d'experts

*Impact assessment: estimer
l'impact de la mesure sur les f/h*

*Adapter (ou suggérer des
adaptations) si besoin*

Gender Budgeting

Le GB est un processus!



Annexe 3 : Sondage sur le Test Gender Budgeting de la COCOF 2013

1. Avez-vous participé à la session de (in)formation sur le gender budgeting le 29 Mai à 2013?

OUI – NON

Si oui, vous l'avez trouvé comment?

	<i>Pas du tout</i>	<i>Peu</i>	<i>Suffisamment</i>	<i>Très</i>
Utile				
Claire				
Motivante				

Commentaire :

2. Avez-vous participé à une des sessions de coaching en groupe en juin 2013 sur le gender budgeting ?

OUI – NON

Si oui, vous l'avez trouvé comment?

	<i>Pas du tout</i>	<i>Peu</i>	<i>Suffisamment</i>	<i>Très</i>
Utile				
Claire				
Motivante				

Commentaire :

3. Avez-vous obtenu un coaching individuel ?

OUI – NON

Si oui, vous l'avez trouvé comment?

	<i>Pas du tout</i>	<i>Peu</i>	<i>Suffisamment</i>	<i>Très</i>
Utile				
Claire				
Motivant				

Commentaire :

4. Si vous avez rempli une des fiches budgétaires pour le budget initial 2014 de la COCOF, pouvez vous indiquer à quel point donné une catégorie de gender budgeting était facile et utile à faire :

	<i>Pas du tout</i>	<i>Peu</i>	<i>Moyennement</i>	<i>Très</i>
Facile				
Utile				

Commentaire :

5. Si vous avez rédigé un commentaire genre dans une ou plusieurs fiches, veuillez indiquer dans quelle mesure c'était facile et utile à faire :

	<i>Pas du tout</i>	<i>Peu</i>	<i>Moyennement</i>	<i>Très</i>
Facile				
Utile				

Qu'est ce qu'il vous faut pour rendre l'exercice plus facile/utile l'année prochaine ?

6. Avez-vous des suggestions ou remarques en général sur le gender budgeting à la COCOF ?

Merci pour votre collaboration !

Annexe 4

BUDGET 2014 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Genre	Crédits	Initial 2013	Redistrib	Ajust +/-	Ajusté 2013	Initial 2014
Division 01 CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE C.DOULKERIDIS											
Prog. 0 : .											
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	1	0	0	11.02	cnd	299	0	0	0	299	306
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19	cnd	13	0	0	0	13	13
Depenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01	cnd	27	0	0	0	27	27
Totaux pour le programme 0					cnd	339	0	0	0	339	346
Totaux pour la division organique 1					cnd	339	0	0	0	339	346
Division 02 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE R. VERVOORT											
Prog. 0 : .											
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	2	0	0	11.02	cnd	153	0	0	0	153	157
Frais de fonctionnement du cabinet	2	0	0	12.19	cnd	28	0	0	0	28	28
Depenses patrimoniales du cabinet	2	0	0	74.01	cnd	18	0	0	0	18	18
Totaux pour le programme 0					cnd	199	0	0	0	199	203
Totaux pour la division organique 2					cnd	199	0	0	0	199	203
Division 03 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE C. FREMAULT											
Prog. 0 : .											
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	3	0	0	11.02	cnd	161	0	0	0	161	165
Frais de fonctionnement du cabinet	3	0	0	12.19	cnd	25	0	0	0	25	25
Depenses patrimoniales du cabinet	3	0	0	74.01	cnd	13	0	0	0	13	13
Totaux pour le programme 0					cnd	199	0	0	0	199	203
Totaux pour la division organique 3					cnd	199	0	0	0	199	203
Division 04 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.HUYTEBROECK											
Prog. 0 : .											
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	4	0	0	11.02	cnd	161	-15	0	0	146	165
Frais de fonctionnement du cabinet	4	0	0	12.19	cnd	25	15	0	0	40	25
Depenses patrimoniales du cabinet	4	0	0	74.01	cnd	18	0	0	0	18	18
Totaux pour le programme 0					cnd	204	0	0	0	204	208
Totaux pour la division organique 4					cnd	204	0	0	0	204	208
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE R. MADRANE											
Prog. 0 : .											
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	5	0	0	11.02	cnd	199	5	0	0	204	209
Frais de fonctionnement du cabinet	5	0	0	12.19	cnd	24	-5	0	0	19	19
Depenses patrimoniales du cabinet	5	0	0	74.01	cnd	4	0	0	0	4	4
Totaux pour le programme 0					cnd	227	0	0	0	227	232
Totaux pour la division organique 5					cnd	227	0	0	0	227	232
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.											
Prog. 0 : .											
Dotation a l'Assemblée	6	0	0	01.01	cnd	888		3.810		4.698	0
Totaux pour le programme 0					cnd	888	0	3.810		4.698	0
Totaux pour la division organique 6					cnd	888	0	3.810		4.698	0

Division 07 CABINETS											
Prog. 0 : Provisions pour sortie de charge											
Provisions pour Sortie de charge	7	0	0	01.01		cnd	0			0	301
Totaux pour le programme 0						cnd	0	0	0	0	301
Totaux pour la division organique 7						cnd	0	0	0	0	301
Division 21: ADMINISTRATION											
Prog. 0 : SUBSISTANCE											
Accord Non Marchand Gestion Embauche compensatoire (BEC et Reduire et Compenser	21	0	0	01.03	3	cnd	70	0	0	70	71
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04		ce	0	0	0	0	0
						co	0	0	0	0	0
Accord Non Marchand ACS	21	0	0	01.05	3	cnd	760	0	0	760	760
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	01.06		ce	200	0	-100	100	100
						co	100	0	-50	50	100
Accord Non Marchand Embauche compensatoire	21	0	0	01.07	3	cnd	4.290	0	-140	4.150	4.600
Accord Non Marchand Eco Chèques	21	0	0	01.08		cnd	0	0	0	0	0
Accord Non Marchand Volet Bien Etre	21	0	0	01.09	3	cnd	350	0	150	500	200
Accord Non Marchand Primes syndicales	21	0	0	01.10	3	cnd	191	0	-31	160	191
Remunerations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	3	cnd	17.778	0	-968	16.810	18.000
Remunerations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	3	cnd	3.530	0	-130	3.400	4.130
Frais lies au personnel	21	0	0	11.05	1	cnd	915	0	-10	905	913
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC.	21	0	0	11.08	4	cnd	1.451	0	-5	1.446	1.492
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	21	0	0	11.09	4	cnd	3.415	0	-13	3.402	3.559
Primes de responsabilisation.	21	0	0	11.10	4	cnd	2	0	154	156	171
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	4	cnd	80	0	0	80	80
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	4	cnd	354	0	0	354	416
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21		cnd	0	0	0	0	0
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	1	cnd	38	0	0	38	38
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	1	cnd	603	0	-13	590	615
Frais de formation du personnel	21	0	0	12.04	3	cnd	165	0	0	165	165
Frais lies a l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	1	cnd	800	0	0	800	830
Application général e-sub	21	0	0	12.06	1	ce	0	0	0	0	342
						co	114	0	0	114	114
Application budgétaire et comptable	21	0	0	12.07	1	ce	250	0	0	250	200
						co	350	0	0	350	200
Missions du Service interne de Prevention et de Protection du Travail (SIPP)fonct.	21	0	0	12.09	1	cnd	127	0	0	127	127
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	1	cnd	1.310	0	-5	1.305	1.310
Frais de location	21	0	0	12.12		cnd	0	0	0	0	0
Frais de location simple (leasing operationnel)	21	0	0	12.13	1	cnd	70	0	-5	65	70
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	3	cnd	40	0	-19	21	40
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16		cnd	40	0	0	40	40
Dotation au Service social	21	0	0	33.01	3	cnd	835	0	0	835	821
Dotation au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35	1	cnd	898	0	0	898	1.048
Depenses patrimoniales	21	0	0	74.01	1	cnd	87	0	0	87	87
Achat de materiel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	1	cnd	160	0	0	160	160
Depenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	0	74.03	1	cnd	18	0	0	18	18
Totaux pour le programme 0						cnd	38.377	0	-1035	37.342	39.952
						co	564	0	-50	514	414
						ce	450	0	-100	350	642

Prog. 1 : DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE											
Interets dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du decret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines competences a la Region wallonne et a la Commission communautaire francaise et des arretes et conventions y relatifs	21	1	0	21.01		cnd	0	0	0	0	0
Remboursement de la dotation	21	1	0	41.01		cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 1						cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 21						cnd	38.377	0	-1035	37.342	39.952
						co	564	0	-50	514	414
						ce	450	0	-100	350	642
Division 22 AIDE AUX PERSONNES											
Prog. 1 : ACTION SOCIALE											
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de missions (deplacements, sejours,...) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	22	1	0	12.01	3	cnd	37	28	0	65	37
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	3	cnd	41	-28	0	13	41
Subventions a des organismes d'aide sociale	22	1	0	33.01	3	cnd	468	432	0	900	468
						caa		0	2	2	
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.03	3	cnd	3.215	-50	-10	3.155	3.280
Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de locaion d'un appareil téléphonique	22	1	0	33.04	3	cnd	147	0	0	147	150
Subventions a l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"	22	1	0	33.05	1	cnd	42	0	0	42	42
Subventions aux centres d'accueil	22	1	0	33.06	3	cnd	10.358	-130	0	10.228	10.707
Subventions aux services d'aide aux justiciables	22	1	0	33.07	3	cnd	1.081	0	-5	1.076	1.103
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22	1	0	33.08	1	cnd	74	0	0	74	74
Subventions aux réseaux en action sociale	22	1	0	33.09	3	cnd	60	0	-10	50	62
Subventions aux services de médiation de dettes	22	1	0	33.10	3	cnd	270	-252	0	18	276
Subventions à l'oganisme intersectoriel de coordination	22	1	0	33.11	1	cnd	86	0	0	86	87
Subventions pour l'informatisation en matiere d'action sociale	22	1	0	53.01	1	cnd	135	0	0	135	110
Totaux pour le programme 1						cnd	16.014	0	-25	15.989	16.437
						caa	0	0	2	2	0
Prog. 2 : COHABITATION DES COMMUNAUTES LOCALES											
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22	2	0	00.01	3	cnd	923	0	-100	823	888
						caa	0	0	0	0	0
Depenses de toute nature en matiere d'integration sociale des communes locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02	3	cnd	99	-33	-36	30	99
Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes	22	2	0	33.02	3	cnd	857	3	0	860	869
Cofinancement du Fipi Associatif	22	2	0	33.03	3	cnd	97	0	0	97	97
Subventions aux associations visant a l'integration sociale des communes locales et leur cohabitation	22	2	0	33.04	3	cnd	413	0	-63	350	413
Subventions a l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"	22	2	0	33.05	3	cnd	154	0	0	154	154
Subventions au centre régional d'appui	22	2	0	33.06	3	cnd	239	1	0	240	242
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22	2	0	33.07	3	cnd	1.617	6	0	1.623	1.640
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.08	3	cnd	6.468	21	0	6.489	6.558
Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.09	3	cnd	603	2	0	605	611
Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants	22	2	0	33.10	3	cnd	294	0	0	294	294
Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	22	2	0	33.11	3	ce	800	0	0	800	1.800
						co	500	0	-500	0	1.500
Co-financement du Fipi communal	22	2	0	43.05	3	cnd	466	-95	0	371	466
Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPi associatif	22	2	0	52.01	1	cnd	78	0	0	78	78
Subventions pour infrastructures dans le cadre du co-financement du FIPi communal	22	2	0	63.01	1	cnd	0	95	0	95	0
Totaux pour le programme 2						cnd	12.308	0	-199	12.109	12.409
						ce	800	0	0	800	1.800
						co	500	0	-500	0	1.500
						caa	0	0	0	0	0

Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES											
Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPARÉE CENTRE ETOILE POLAIRE											
Remuneration du personnel de l'Etoile polaire	22	3	2	11.01	3	cnd	763	0	-23	740	762
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire	22	3	2	41.31	4	cnd	640	0	-109	531	610
Totaux pour l'activité 2						cnd	1.403	0	-132	1.271	1.372
Act. 3 : SERVICE A GESTION SEPARÉE SBFPH.											
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.02	1	cnd	0	0	0	0	0
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.03	1	ce	50	0	0	50	398
						co	166	0	0	166	166
Dotation au S.G.S. SBFPH.	22	3	3	41.03	4	cnd	131.724	0	0	131.724	136.591
Totaux pour l'activité 3						cnd	131.724	0	0	131.724	136.591
						ce	50	0	0	50	398
						co	166	0	0	166	166
Totaux pour le programme 3						cnd	133.127	0	-132	132.995	137.963
						ce	50	0	0	50	398
						co	166	0	0	166	166
Prog. 4 : FAMILLE											
Subventions aux services agréés d'aide aux familles	22	4	0	33.12	3	cnd	27.578	0	0	27.578	27.909
Subventions aux centres PMF	22	4	0	33.13	3	cnd	7.069	0	0	7.069	7.212
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	22	4	0	33.14	3	cnd	216	-44	0	172	221
Centres de formations d'aides familiaux	22	4	0	33.15	3	cnd	244	-22	0	222	247
Subventions aux services Espaces-Rencontres	22	4	0	33.16	3	cnd	512	0	-5	507	523
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	22	4	0	33.17	3	cnd	301	66	0	367	301
						caa		0	2	2	0
Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées	22	4	0	33.18	3	cnd	54	0	0	54	56
Subvention pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	22	4	0	33.19	3	cnd	300	0	0	300	300
Totaux pour le programme 4						cnd	36.274	0	-5	36.269	36.769
						caa		0	2	2	0
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES SOCIALES											
Honoraires, frais d'étude, et documentation en matière d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01		cnd	0	0	0	0	0
Dotation au SGS Bâtiments -Personnes Handicapés	22	5	0	61.35	1	cnd	850	245	-415	680	1.070
Dotation au SGS Bâtiments - Cohésion Sociale	22	5	0	61.36		cnd	0	0	0	0	0
Dotation au SGS Bâtiments - Action sociale	22	5	0	61.37	1	cnd	646	0	-18	628	550
Dotation au SGS Bâtiments - Affaires sociales	22	5	0	61.38	1	cnd	782	0	-206	576	1.082
Dotation au SGS Bâtiments - Construction et équipement halte garderie Etoile polaire	22	5	0	61.39	1	cnd	255	-245	0	10	0
Terrains d'accueil pour les gens du voyage	22	5	0	63.24	1	cnd	13	0	0	13	13
Totaux pour le programme 5						cnd	2.546	0	-639	1.907	2.715

Prog. 6 : SOUTIEN A LA POLITIQUE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE											
Honoraires, frais d'etude, et documentation en matiere d'infrastructures de crèches	22	6	0	12.01	3	cnd	60	0	-2	58	60
Subventions en matière d'infrastructure de crèche	22	6	0	33.00	3	cnd	240	0	-109	131	120
Dotation au SGS Bâtiments - Crèches	22	6	0	61.31	1	cnd	0	0	0	0	3.500
Totaux pour le programme 6						cnd	300	0	-111	189	3.680
Totaux pour la division organique 22						cnd	200.569	0	-1.111	199.458	209.973
						ce	850	0	0	850	2.198
						co	666	0	-500	166	1.666
						caa	0	0	4	4	0
Division 23 SANTE											
Prog. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE											
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	23	1	0	12.01	3	cnd	61	65	0	126	50
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	3	cnd	68	-20	-23	25	50
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	3	cnd	12	0	-3	9	7
Subventions pour recherches dans le domaine de la sante	23	1	0	33.01	3	cnd	83	-45	-18	20	70
Subventions pour des etudes et des initiatives originales en sante mentale	23	1	0	33.06	3	cnd	76	0	0	76	76
Subventions a l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"	23	1	0	33.11	1	cnd	89	0	0	89	89
Subventions pour des initiatives en matiere de sante	23	1	0	33.13	3	cnd	884	0	0	884	884
Subventions pour des initiatives en matiere de Promotion de la Sante	23	1	0	33.14	3	cnd	105	-18	0	87	105
Cooperations avec l'Etat federal et/ou les entites federees	23	1	0	41.01	4	cnd	22	18	0	40	22
						caa	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 1						cnd	1.400	0	-44	1.356	1.353
						caa	0	0	0	0	0
Prog. 2 : SERVICES AMBULATOIRES											
Subventions aux services de sante mentale	23	2	0	33.04	3	cnd	14.834	-300	-240	14.294	15.123
Subventions aux centres de tele-accueil	23	2	0	33.05	3	cnd	822	-15	-40	767	838
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	3	cnd	36	-36	0	0	11
Subventions aux centres de soins de jour.	23	2	0	33.08	3	cnd	31	22	0	53	56
Subventions aux associations en matiere de soins palliatifs	23	2	0	33.09	3	cnd	1.219	0	0	1.219	1.244
Subventions aux centres de coordination.	23	2	0	33.10	3	cnd	1.560	-80	0	1.480	1.589
Subventions aux Associations de sante integree	23	2	0	33.15	3	cnd	3.544	-60	0	3.484	3.610
Subventions aux services actifs en matiere de toxicomanie	23	2	0	33.16	3	cnd	4.639	-80	0	4.559	4.725
Subventions aux services de promotion et de developpement sanitaire	23	2	0	33.17	3	cnd	182	549	0	731	182
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	23	2	0	33.18	3	cnd	664	0	0	664	644
Totaux pour le programme 2						cnd	27.531	0	-280	27.251	28.022
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES											
Dotation au SGS Bâtiments	23	5	0	61.35	1	cnd	474	0	0	474	474
Totaux pour le programme 5						cnd	474	0	0	474	474
Totaux pour la division organique 23						cnd	29.405	0	-324	29.081	29.849
						caa	0	0	0	0	0

Division 24 TOURISME										
Prog. 0 : .										
Mise en oeuvre du PLAN TOURISME 2006-2016	24	0	0	01.01		cnd	0	0	0	0
Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours,...) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	24	0	0	12.01	1	cnd	5	0	-2	3
Promotion, publication, diffusion	24	0	0	12.02	1	cnd	69	21	0	90
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	1	ce	38	0	0	38
						co	38	10	8	56
Subventions aux associations actives en matiere de tourisme	24	0	0	33.02	3	cnd	2.006	-71	1292	3.227
Subvention de fonctionnement à l'Office de Promotion du Tourisme	24	0	0	33.03	3	cnd	4.143	0	1110	5.253
Subvention à l'office de promotion du tourisme pour les missions spécifiquement bruxelloises.	24	0	0	33.04	3	cnd	545	50	0	595
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur prive)	24	0	0	52.03	1	ce	670	0	330	1.000
						co	327	100	0	427
Subventions d'equipement touristique (secteur prive)	24	0	0	52.04		ce	0	0	0	0
						co	0	0	0	0
Primes a la creation et la renovation de chambres d'hotels	24	0	0	53.01	1	cnd	20	0	0	20
Dotation au SGS Bâtiments	24	0	0	61.35	1	cnd	183	0	0	183
Subventions d'equipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04		ce	0	0	0	0
						co	100	-100	0	0
Investissements Indications touristiques	24	0	0	70.01	1	ce	0	0	0	0
						co	39	-10	0	29
Totaux pour le programme 0						cnd	6.971	0	2.400	9.371
						co	504	0	8	512
						ce	708	0	330	1.038
Totaux pour la division organique 24						cnd	6.971	0	2.400	9.371
						co	504	0	8	512
						ce	708	0	330	1.038
Division 25 TRANSPORT SCOLAIRE										
Prog. 0 : .										
Remuneration du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	1	cnd	2.646	0	-200	2.446
Frais de transport	25	0	0	12.03	1	cnd	8.293	0	-148	8.145
Depenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	1	cnd	171	0	0	171
Frais de location simple de bus	25	0	0	12.13	1	cnd	99	0	-32	67
Leasing financier de Bus scolaires (Intérêts)	25	0	0	21.11	1	cnd	0	0	0	0
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0	0	74.01	1	cnd	0	0	0	0
Leasing financier de bus scolaires - (Amortissements)	25	0	0	91.11	1	cnd	0	0	0	0
Totaux pour le programme 0						cnd	11.209	0	-380	10.829
Totaux pour la division organique 25						cnd	11.209	0	-380	10.829

Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE										
Prog. 1 : SUPPORT GENERAL DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE										
Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26	1	0	01.01	1	cnd	613	189	-1	801 1.313
Prestations de tiers, frais de missions(deplacement, sejours...)des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration.	26	1	0	12.01	1	cnd	6	-5	0	1 6
Promotion,publication,diffusion.	26	1	0	12.02	1	cnd	25	0	0	25 25
Intervention dans la mise en oeuvre et l'evaluation et de la communication des programmes europeens des objectifs "Convergence" et "Compétitivité et emploi" du F.S.E. et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	1	ce	50	0	0	50 0
						co	45	0	-35	10 45
Promotion d'activites et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE a des actions d'insertion professionnelle.	26	1	0	33.01	1	cnd	86	0	-5	81 80
						caa		0	5	5 0
Décret ISP:OISP agréés: financement de l'équipe de base	26	1	0	33.02	1	cnd	6.264	-100	0	6.164 6.390
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture.	26	1	0	33.03	1	cnd	18	9	0	27 18
Initiatives de formation pour appointes et salaries horsIBFFP, notamment les indemnites de promotion sociale.	26	1	0	33.04	1	cnd	4	0	0	4 4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liees aux activites d'insertion socio-professionnelle.	26	1	0	33.06	1	cnd	32	0	-11	21 32
Subventions a la FEBISP	26	1	0	33.07	1	cnd	68	0	0	68 68
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agrees.	26	1	0	33.08	1	cnd	220	0	0	220 228
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle	26	1	0	33.09	1	cnd	1.211	-70	0	1.141 1.281
Frais de gestion lié à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle	26	1	0	33.10	1	cnd	36	0	0	36 37
Financement de la delegation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle.	26	1	0	33.11	1	cnd	30	-23	0	7 12
Subvention à Skills Belgium	26	1	0	33.12	1	cnd	25	0	0	25 25
Contribution financiere de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0	45.23	1	cnd	110	0	0	110 110
Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie	26	1	0	45.24	1	cnd	16	0	0	16 16
Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications	26	1	0	45.25	1	cnd	53	0	0	53 53
Totaux pour le programme 1						cnd	8.817	0	-17	8.800 9.698
						co	45	0	-35	10 45
						ce	50	0	0	50 0
						caa			5	5 0
Prog. 2 : CLASSES MOYENNES										
Rémunération du personnel du SGS, Service Formation PME	26	2	0	11.01		cnd	0	0	0	0 0
Subvention en matiere de formation des independants et des classes moyennes.	26	2	0	33.01	1	cnd	231	49	-40	240 638
Subvention à Skills Belgium	26	2	0	33.02	1	cnd	25	0	0	25 25
Sub.de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03	1	cnd	49	-49	0	0 49
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31	1	cnd	8.478	0	0	8.478 8.548
Préfinancement "Fonds social européen" pour le SFPME	26	2	0	85.50		cnd	0	0	0	0 0
Totaux pour le programme 2						cnd	8.783	0	-40	8.743 9.260

Prog. 3 : INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE											
Subvention a l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisees dans le cadre de la gestion paritaire(y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels).	26	3	0	43.05		cnd	30.399	0	0	30.399	33.820
Subventions accordees a l'Institut pour les actions de formation organisees dans le cadre de partenariat avec des acteurs prives ou publics.	26	3	0	43.06		cnd	2.420	0	0	2.420	2.420
Subvention à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal	26	3	0	43.07		cnd	2.320	0	0	2.320	2.640
Totaux pour le programme 3						cnd	35.139	0	0	35.139	38.880
Totaux pour la division organique 26						cnd	52.739	0	-57	52.682	57.838
						co	45	0	-35	10	45
						ce	50	0	0	50	0
						caa	0	0	5	5	0
Division 27 DETTE											
Prog. 0 : .											
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES											
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	1	cnd	119	0	0	119	119
Dotation a la Spabs	27	0	1	43.03	1	cnd	380	0	-40	340	237
Totaux pour l'activité 1						cnd	499	0	-40	459	356
Act. 3 : EMPRUNTS GARANTIS PAR LE FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES											
Interets des emprunts.	27	0	3	21.11	1	cnd	0	0	0	0	0
Amortissements.	27	0	3	91.11	1	cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour l'activité 3						cnd	0	0	0	0	0
Act. 6 : INFRASTRUCTURES SOCIALES : subventions aux pouvoirs locaux											
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	1	cnd	9	0	0	9	6
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	63.22	1	cnd	80	0	0	80	82
Totaux pour l'activité 6						cnd	89	0	0	89	88
Act. 7 : Dettes Bâtiments Rue des Palais 42											
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)	27	0	7	21.11	1	cnd	901	0	0	901	857
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)	27	0	7	91.11	1	cnd	797	0	0	797	841
Totaux pour l'activité 7						cnd	1.698	0	0	1.698	1.698
Totaux pour le programme 0						cnd	2.286	0	-40	2.246	2.142
Totaux pour la division organique 27						cnd	2.286	0	-40	2.246	2.142
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS											
Prog. 0 : .											
Investissement en matiere d'infrastructures sportives privees(A.R.01/04/1977).	28	0	0	52.02	1	ce	148	0	-33	115	148
						co	148	0	0	148	148
Dotation au SGS Bâtiments	28	0	0	61.35	1	cnd	70	0	-40	30	70
Totaux pour le programme 0						cnd	70	0	-40	30	70
						ce	148	0	-33	115	148
						co	148	0	0	148	148
Totaux pour la division organique 28						cnd	70	0	-40	30	70
						ce	148	0	-33	115	148
						co	148	0	0	148	148

Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT											
Prog. 0 : .											
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF											
Remuneration du personnel.	29	0	2	11.01	3	cnd	1.215	0	-30	1.185	1.300
Depenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	3	cnd	367	0	0	367	367
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	2	61.35	1	cnd	602	355	0	957	600
Complexe sportif a Anderlecht - achat de materiel	29	0	2	74.02	1	cnd	15	0	0	15	15
Totaux pour l'activité 2						cnd	2.199	355	-30	2.524	2.282
Act. 3 : ENSEIGNEMENT											
Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant	29	0	3	01.01		cnd	300	-169	-40	91	400
Remuneration du personnel enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01		cnd	4.050	69	-219	3.900	4.240
Remuneration du personnel enseignant de la Haute-Ecole.	29	0	3	11.02		cnd	80	20	-25	75	83
Remuneration des animateurs et coordinateurs des activites parascolaires.	29	0	3	11.04		cnd	10	0	-2	8	10
Frais lies au personnel	29	0	3	11.05		cnd	467	0	-5	462	467
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionne issu de l'ex-province du Brabant	29	0	3	11.06		cnd	230	0	691	921	230
						caa	0	0	0	0	0
Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11.07		cnd	12.238	-480	-188	11.570	12.625
Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole	29	0	3	11.08		cnd	2.438	0	-88	2.350	2.700
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard du personnel	29	0	3	11.21		cnd	0	0	0	0	0
Frais relatifs aux missions internationales.	29	0	3	12.00		cnd	10	0	0	10	10
Depenses des subsides européens finançant des activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01		ce	0	0	0	0	0
						co	0	0	0	0	0
Depenses de fonctionnement des activites parascolaires	29	0	3	12.10		cnd	7	0	0	7	7
Depenses de fonctionnement des ecoles de la Commission communautaire francaise, hors Haute-Ecole	29	0	3	12.11		cnd	7.125	460	0	7.585	7.200
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12		cnd	181	0	-31	150	181
Subvention aux centres de technologies avancées du Ceria ASBL	29	0	3	33.01		cnd	40	0	0	40	40
Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckere	29	0	3	43.05		cnd	691	0	0	691	691
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	3	61.35	1	cnd	8.138	-355	-2029	5.754	8.138
Achat de biens meubles pour les etablissements de la Commission communautaire francaise, hors Haute-Ecole.	29	0	3	74.01		cnd	816	100	-110	806	816
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole.	29	0	3	74.02		cnd	201	0	0	201	201
Achat de biens meubles durables pour les activites parascolaires.	29	0	3	74.03		cnd	10	0	0	10	10
Totaux pour l'activité 3						cnd	37.032	-355	-2.046	34.631	38.049
						co	0	0	0	0	0
						ce	0	0	0	0	0
						caa	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 0						cnd	39.231	0	-2.076	37.155	40.331
						co	0	0	0	0	0
						ce	0	0	0	0	0
						caa	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 29						cnd	39.231	0	-2.076	37.155	40.331
						co	0	0	0	0	0
						ce	0	0	0	0	0
						caa	0	0	0	0	0

Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE											
Prog. 0 : .											
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES											
Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des Relations internationales	30	0	0	01.01	1	cnd	0	0	0	0	0
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	1	cnd	35	0	0	35	35
Frais de mission et de reception des membres du college et des membres de cabinet	30	0	0	12.00	3	cnd	24	0	0	24	24
Prestations de tiers, missions, frais d'etude, colloques	30	0	0	12.01	3	cnd	20	0	0	20	20
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	3	cnd	41	0	0	41	41
Actions francophonie	30	0	0	33.02	3	cnd	50	0	0	50	50
Subventions aux associations participant à un travail en réseau mené dans un cadre multilatéral	30	0	0	33.03	3	cnd	0	0	0	0	0
Transfert à WBI	30	0	0	45.01	4	cnd	232	0	0	232	232
Remboursement subside fédéral "Annoncer la couleur"	30	0	0	45.40		cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour l'activité 0						cnd	402	0	0	402	402
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE											
Tableau de bord	30	0	1	01.01		cnd	10	0	-10	0	10
Promotion, publication & diffusion	30	0	1	12.01		cnd	78	0	0	78	78
Subventions de politique generale	30	0	1	33.01		cnd	414	0	0	414	414
Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances et d'égalité entre les femmes et les hommes	30	0	1	33.02		cnd	0	0	0	0	100
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	30	0	1	41.01		cnd	3	0	0	3	3
Participation au Plan Magellan	30	0	1	61.01		cnd	1.060	0	0	1.060	1.060
Totaux pour l'activité 1						cnd	1.565	0	-10	1.555	1.665
Act. 2 : Infrastructures CIVA											
Dotation au SGS Bâtiments	30	0	2	61.35	1	cnd	75	0	-9	66	25
Totaux pour l'activité 2						cnd	75	0	-9	66	25
Totaux pour le programme 0						cnd	2.042	0	-19	2.023	2.092
Totaux pour la division organique 30						cnd	2.042	0	-19	2.023	2.092
Totaux pour le budget						cnd	384.955	0	1.128	386.083	399.577
						co	1.927	0	-577	1.350	2.771
						ce	2.206	0	197	2.403	3.728
						caa	0	0	9	9	0

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Genre	Crédits	Initial 2013	Redistribution	Ajust +/-	Ajusté 2013	Initial 2014
Division 10 ADMINISTRATION											
Prog. 0 : REMUNERATION											
Rémunération du personnel statutaire	10	0	0	11.03	3	cnd	2.692	0	-142	2.550	2.745
Rémunération du personnel contractuel	10	0	0	11.04	3	cnd	311	0	-11	300	426
Frais liés au personnel	10	0	0	11.05	1	cnd	115	0	0	115	117
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC	10	0	0	11.06	4	cnd	1.451	0	-5	1.446	1.492
Pensions pour cause d'invalidité	10	0	0	11.30	1	cnd	79	0	-19	60	75
Dépenses liées aux frais de parcours	10	0	0	12.01	1	cnd	4	0	0	4	4
Frais de gestion du personnel	10	0	0	12.02	1	cnd	68	0	-3	65	70
Frais de formation du personnel	10	0	0	12.03	3	cnd	16	0	0	16	16
Frais liés à l'informatisation de l'administration	10	0	0	12.04	1	cnd	12	-11	0	1	12
Frais de fonctionnement	10	0	0	12.11	1	cnd	313	0	-13	300	313
Frais de location (loyers)	10	0	0	12.12	1	cnd	212	0	0	212	214
Frais de location simple (photocopieurs)	10	0	0	12.13	1	cnd	20	0	-2	18	20
Dotation au Service Social	10	0	0	33.01	1	cnd	93	0	0	93	91
Depenses patrimoniales	10	0	0	74.01	1	cnd	9	0	0	9	9
Achat de matériel informatique et bureautique	10	0	0	74.02	1	cnd	5	11	0	16	5
Totaux pour le programme 0						cnd	5.400	0	-195	5.205	5.609
Totaux pour la division organique 10						cnd	5.400	0	-195	5.205	5.609
Division 11 JEUNESSE,SPORTS,EDUCATION PERMANENTE,AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT											
Prog. 1 : CULTURE											
Act. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE CULTURELLE EN GENERAL											
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	1	12.02	3	cnd	38	0	0	38	38
Dépenses de toute nature pour l'organisation ou la coordination du plan culturel prévu dans l'accord de majorité de la Cocof 2009-2014	11	1	1	12.03	3	cnd	0	50	0	50	0
Subventions aux associations (secteur privé)	11	1	1	33.01	3	cnd	379	90	0	469	429
Subvention en faveur des arts du cirque	11	1	1	33.03	3	cnd	116	0	0	116	116
Subvention à l'asbl CFC Editions	11	1	1	33.04	3	cnd	253	0	0	253	253
Support de la politique culturelle en général- Subvention à l'asbl « Promouvoir les cultures à Molenbeek- PCM asbl (Métropole Culture Wallonie-Bruxelles 2014)	11	1	1	33.05	3	cnd	100	0	0	100	250
Support de la politique culturelle en général- Subvention dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Culturel	11	1	1	33.06	3	cnd	50	-50	0	0	150
Infrastructures culturelles: subvention pour intérêts	11	1	1	33.21	1	cnd	12	0	0	12	9
Subventions aux associations (secteur public)	11	1	1	43.01	3	cnd	82	0	0	82	82
Soutien à la création de maisons locales des cultures	11	1	1	43.20	3	cnd	208	0	0	208	208
Subventions aux communes (Fêtes du 27 septembre)	11	1	1	43.21	3	cnd	30	0	0	30	30
Infrastructures culturelles: subvention pour amortissements	11	1	1	53.21	1	cnd	27	0	0	27	27
Dotation au SGS Bâtiments	11	1	1	61.35	1	cnd	621	0	-185	436	420
Totaux pour l'activité 1						cnd	1.916	90	-185	1.821	2.012
Act. 2 : DANSE, MUSIQUE, THEATRE											
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements,séjours,...)des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	11	1	2	12.01	3	cnd	3	0	-1	2	3
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	2	12.02	3	cnd	7	0	-7	0	7
Subventions aux associations	11	1	2	33.01	3	cnd	1.378	0	-1	1.377	1378
Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public	11	1	2	33.02	3	cnd	171	0	0	171	171
Totaux pour l'activité 2						cnd	1.559	0	-9	1.550	1.559

Act. 3 : LIVRE, LITTÉRATURE ET LANGUE FRANÇAISE											
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	3	12.02	3	cnd	15	0	0	15	15
Subventions aux associations	11	1	3	33.01	3	cnd	422	0	0	422	422
Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture.	11	1	3	33.02	3	cnd	99	0	0	99	99
de Bruxelles	11	1	3	33.03	3	cnd	45	0	0	45	45
Subvention de fonctionnement aux bibliothèques communales.	11	1	3	43.22	3	cnd	337	0	0	337	342
Subvention d'investissement aux bibliothèques communales.	11	1	3	63.21	3	cnd	248	0	-4	244	268
						caa	0	0	4	4	0
Subvention d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langue étrangères	11	1	3	63.22	3	cnd	75	0	0	75	50
Totaux pour l'activité 3						cnd	1.241	0	-4	1.237	1.241
						caa	0	0	4	4	0
Act. 4 : HISTOIRE, PATRIMOINE IMMATERIEL et TRADITIONS POPULAIRES											
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	4	12.02	3	cnd	0	0	0	0	0
Subventions aux associations	11	1	4	33.01	3	cnd	30	0	0	30	30
Totaux pour l'activité 4						cnd	30	0	0	30	30
Act. 5 : ARTS PLASTIQUES, MUSEES											
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	5	12.02	3	cnd	10	0	-2	8	10
Subventions aux associations	11	1	5	33.01	3	cnd	510	0	0	510	510
Subvention à l'ASBL CIVA	11	1	5	33.02	3	cnd	121	-100	0	21	121
Totaux pour l'activité 5						cnd	641	-100	-2	539	641
Act. 6 : AUDIO-VISUEL											
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	6	12.02	3	cnd	18	0	0	18	18
Frais de fonctionnement du service de prêt de matériel	11	1	6	12.11	3	cnd	59	-29	0	30	30
Subventions aux associations	11	1	6	33.01	3	cnd	460	10	0	470	460
Subvention à Tele-Bruxelles	11	1	6	33.02	3	cnd	2.657	0	0	2.657	2.750
Audio-Visuel – Achat de biens durables pour le service de prêt de matériel audiovisuel	11	1	6	74.01	3	cnd	0	29	0	29	29
Totaux pour l'activité 6						cnd	3.194	10	0	3.204	3.287
Act. 7 : CENTRES CULTURELS											
Subventions aux Centres Culturels reconnus	11	1	7	33.01	3	cnd	363	0	0	363	363
Subvention aux Halles de Schaerbeek	11	1	7	33.02	3	cnd	85	0	0	85	85
Totaux pour l'activité 7						cnd	448	0	0	448	448
Totaux pour le programme 1						cnd	9.029	0	-200	8.829	9.218
						caa	0	0	4	4	0
Prog. 2 : SPORTS ET JEUNESSE											
Act. 1 : JEUNESSE, LUDOTHEQUES											
Autres depenses de promotion, diffusion, jeunesse	11	2	1	12.02	3	cnd	6	0	0	6	6
Autres depenses de promotion, diffusion ludothèques	11	2	1	12.03	3	cnd	15	-1	0	14	15
Subventions aux associations en matière de jeunesse	11	2	1	33.01	3	cnd	253	0	0	253	253
Subventions aux associations en matière de ludothèques	11	2	1	33.02	3	cnd	83	0	0	83	83
Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	11	2	1	33.03	3	cnd	44	0	0	44	44
Subventions pour aménagement ou amélioration des installations	11	2	1	52.01	3	cnd	17	0	-6	11	17
Jeunesse, ludothèques-Dépenses patrimoniales-Ludothèque de la Cocof	11	2	1	74.01	3	cnd	1	1	0	2	1
Totaux pour l'activité 1						cnd	419	0	-6	413	419
Act. 2 : SPORTS											
Depenses de promotion, publication	11	2	2	12.02	3	cnd	50	0	0	50	50
Subventions aux associations	11	2	2	33.01	3	cnd	320	0	0	320	357
Subventions aux clubs sportifs	11	2	2	33.02	3	cnd	176	0	0	176	176
Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe	11	2	2	33.03	1	cnd	116	0	0	116	116
Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin	11	2	2	33.04	2	cnd	180	0	0	180	180
Totaux pour l'activité 2						cnd	842	0	0	842	879

Act. 3 : PETITE ENFANCE											
Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours,...) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	11	2	3	12.01	3	cnd	10	0	0	10	10
					1	caa		0	9	9	0
Depenses d'organisation, promotion, diffusion, publication	11	2	3	12.02	1	cnd	22	0	-9	13	22
Subventions aux associations	11	2	3	33.01	3	cnd	224	0	0	224	224
Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)	11	2	3	41.01	3	cnd	2	0	0	2	2
Totaux pour l'activité 3						cnd	258	0	-9	249	258
						caa	0	0	9	9	0
Act. 4 : EDUCATION A LA CULTURE											
Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours,...) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	11	2	4	12.01	3	cnd	9	6	0	15	11
Education à la culture – la culture a de la classe	11	2	4	12.03	1	ce	0	0	0	0	150
					1	co	0	0	0	0	20
Frais d'impression	11	2	4	12.04	3	cnd	1	0	0	1	1
Subventions aux associations (secteur prive)	11	2	4	33.01	3	cnd	504	-6	0	498	490
Totaux pour l'activité 4						cnd	514	0	0	514	502
						ce	0	0	0	0	150
						co	0	0	0	0	20
Totaux pour le programme 2						cnd	2.033	0	-15	2.018	2.058
						ce	0	0	0	0	150
						co	0	0	0	0	20
						caa	0	0	9	9	0
Prog. 3 : EDUCATION A LA CULTURE											
Accompagnement des projets Anim'action	11	3	0	12.03	1	ce	0	0	0	0	0
						co	38	0	0	38	22
Totaux pour le programme 3						cnd	0	0	0	0	0
						ce	0	0	0	0	0
						co	38	0	0	38	22
Prog. 4 : EDUCATION PERMANENTE,ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES											
Act. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE											
Autres depenses de promotion, diffusion, publication	11	4	1	12.02	3	cnd	5	0	0	5	5
Subventions aux associations en matiere d'education permanente	11	4	1	33.01	3	cnd	201	0	0	201	201
Subsides aux associations d'education permanente	11	4	1	33.02	3	cnd	376	0	0	376	376
Totaux pour l'activité 1						cnd	582	0	0	582	582
Totaux pour le programme 4						cnd	582	0	0	582	582
Prog. 6 : ACTIVITES PARA-SCOLAIRES A CARACTERE PEDAGOGIQUE											
Prestations de tiers	11	6	1	12.01	1	cnd	0	0	0	0	0
pédagogique (CBDP)	11	6	1	12.02	1	cnd	30	0	0	30	30
Depenses de promotion, diffusion,publication	11	6	1	12.03	1	cnd	0	0	0	0	0
Subventions aux associations	11	6	1	33.01	3	cnd	374	0	0	374	374
Totaux pour le programme 6						cnd	404	0	0	404	404
Totaux pour la division organique 11						cnd	12.048	0	-215	11.833	12.262
						ce	0	0	0	0	150
						co	38	0	0	38	42
						caa	0	0	13	13	0
Totaux pour le budget						cnd	17.448	0	-410	17.038	17.871
						ce	0	0	0	0	150
						co	38	0	0	38	42
						caa	0	0	13	13	0

